
Service des communications
Consultations publiques

Rapport de consultation

Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne



Présenté par :
Marie Lagier, conseillère en consultations publiques

7 décembre 2011

Sommaire

1. Introduction	3
2. Faits saillants	7
3. Synthèse des commentaires	9
4. Annexes	16



Table des matières

1	INTRODUCTION	3
	1.1 Mandat et objectifs	3
	1.2 Information	3
	1.3 Consultation publique	5
2	FAITS SAILLANTS	7
3	SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES	9
	3.1 Limites de territoire des conseils de quartier	9
	3.2 Composition des conseils d'administration des conseils de quartier	10
	3.3 Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier	11
	3.4 Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier	11
	3.5 Commissions consultatives	12
	3.6 Conseil municipal des enfants	12
	3.7 Processus de consultation	13
	3.8 Autres commentaires	14
4	ANNEXES	16
	4.1 Compte rendu de la séance du 21 septembre 2011	16
	4.2 Compte rendu de la séance du 27 septembre 2011	20
	4.3 Compte rendu de la séance du 29 septembre 2011	24
	4.4 Compte rendu de la séance du 4 octobre 2011	30
	4.5 Compte rendu de la séance du 5 octobre 2011	35
	4.6 Compte rendu de la séance du 6 octobre 2011	39
	4.7 Compte rendu de la séance du 13 octobre 2011	44
	4.8 Liste des mémoires et commentaires écrits	49
	4.9 Document d'information présentant les modifications proposées	51

1 Introduction

1.1 Mandat et objectifs

Au début de l'automne 2011, le service des communications, en collaboration avec les arrondissements, a tenu une consultation publique sur le *Projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et de révision des mécanismes de participation citoyenne*. Le projet de la Ville, porté par le conseiller Sylvain Légaré, était de moderniser la politique de consultation publique afin de faciliter davantage la participation citoyenne à la vie municipale. Ainsi, il était proposé de simplifier le fonctionnement administratif des conseils de quartier et de modifier les limites de leur territoire. La révision de certains éléments de la politique de consultation publique était également proposée.

Les principaux objectifs de cette consultation publique étaient de permettre à la population et aux administrateurs des conseils de quartier de s'exprimer sur le projet et de recueillir leurs commentaires et suggestions afin de bonifier les propositions en vue de la préparation d'amendements réglementaires.

1.2 Information

La population, les conseils de quartier et les organismes intéressés ont été informés des modalités de la consultation publique par divers moyens :

- Une lettre d'invitation a été transmise aux administrateurs des conseils de quartier au début du mois de septembre 2011, les invitant à participer à la séance de consultation tenue dans leur arrondissement. La lettre était accompagnée d'un document d'information contenant les modifications proposées (joint en annexe) ainsi que de la carte géographique présentant les limites de territoire des conseils de quartier actuelles et proposées.
- Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés : les 16, 21, 26 et 28 septembre ainsi que les 3, 5 et 12 octobre.
- Une page spéciale a été créée sur le site Internet de la Ville dans la section dédiée aux consultations publiques. Cette page présentait les modalités de la consultation et le calendrier des séances. Un lien vers cette page a été placé en page d'accueil du site Internet dans la section *Sujets de l'heure*. La page Internet a été consultée par 1463 personnes différentes durant les mois de septembre et octobre 2011.
- Des avis publics sont parus dans les différents journaux hebdomadaires distribués sur le territoire de la Ville : le 16 septembre dans *Charlesbourg Express*; le 23 septembre dans *L'Actuel*, *L'Appel*, *Beauport Express* et *Québec Express*; les 30 septembre et 7 octobre dans *Québec Express*.

- Un article est paru dans le bulletin Ma ville, distribué à tous les résidents de la ville, au début du mois d'octobre.
- Des annonces ont été diffusées à plusieurs reprises sur le fil Twitter de la Ville pour effectuer un rappel des séances.
- Un document d'information présentant les modifications proposées a été diffusé sur le site Internet et distribué aux participants lors des assemblées publiques. Celui-ci est joint en annexe du présent rapport de consultation.

CONSEILS DE QUARTIER ET PARTICIPATION À LA VIE DÉMOCRATIQUE

LA VILLE VEUT CONNAÎTRE VOTRE OPINION

**Vous vous intéressez à la démocratie municipale?
Vous êtes impliqué auprès de votre conseil de quartier
ou souhaitez l'être?**

Une consultation publique est actuellement en cours concernant les limites territoriales des conseils de quartier et la révision des mécanismes de participation des citoyens à la vie municipale.

Même si le processus est déjà entamé, il est encore temps de vous informer et de vous exprimer. Si vous n'avez pas pu assister à l'une des assemblées publiques, vous pouvez transmettre vos commentaires par écrit jusqu'au **vendredi 21 octobre**, à 16 h :

- par courriel, à consultations@ville.quebec.qc.ca;

- par la poste, au Service des communications, 2, rue des Jardins, Québec (Québec) G1R 4S9.

DOCUMENTATION

Vous pouvez vous procurer le document de consultation expliquant les modifications proposées ainsi que les cartes géographiques présentant les territoires des conseils de quartier dans les bureaux d'arrondissement, à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville.

Renseignements : 418 641-6176 ou www.ville.quebec.qc.ca/consultations



La Ville souhaite moderniser sa politique de consultation publique.

4

Ma ville

www.ville.quebec.qc.ca

Extrait du bulletin Ma ville, édition du mois d'octobre 2011

1.3 Consultation publique

Assemblées publiques de consultation

La Ville a tenu sept assemblées publiques de consultation, une par arrondissement et une supplémentaire dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou :

- 21 septembre, 19 h, bibliothèque de Charlesbourg (arrondissement de Charlesbourg)
- 27 septembre, 19 h, centre de loisirs Monseigneur-De Laval (arrondissement de Beauport)
- 29 septembre, 19 h, édifice Andrée-P.-Boucher (arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge)
- 4 octobre, 19 h, centre communautaire Lebourgneuf (arrondissement des Rivières)
- 5 octobre, 19 h, centre culturel Georges-Dor (arrondissement de La Haute-Saint-Charles)
- 6 octobre, 19 h, école Joseph-François-Perrault (arrondissement de La Cité-Limoilou)
- 13 octobre, 19 h, Centre communautaire Jean-Guy Drolet (arrondissement de La Cité-Limoilou).



En tout, plus de 375 personnes ont participé aux 7 assemblées publiques de consultation, au cours desquelles 145 personnes se sont exprimées.

Mémoires et commentaires écrits

La Ville a reçu une soixantaine de mémoires et de commentaires écrits de la part des conseils de quartier, de citoyens et d'organismes communautaires.

Rapport de consultation

L'objectif du rapport de consultation est de rendre compte, de façon synthétique et objective, des principaux points de vue des participants exprimés lors des sept séances de consultation ainsi que des commentaires et mémoires reçus par écrit jusqu'au 31 octobre.

La synthèse des commentaires est structurée en huit parties :

1. Limites de territoire des conseils de quartier
2. Composition des conseils d'administration des conseils de quartier
3. Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier
4. Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier
5. Commissions consultatives
6. Conseil municipal des enfants
7. Processus de consultation
8. Autres commentaires



Les comptes rendus des sept séances de consultation sont présentés en annexe, de même que la liste des mémoires et commentaires reçus par écrit. Le recueil des mémoires et commentaires écrits est disponible sur le site Internet de la Ville dans la section « consultations publiques ».

2 Faits saillants

La compilation des données de participation fait état que :

- Plus de 375 personnes ont participé aux 7 assemblées publiques de consultation, au cours desquelles 145 personnes se sont exprimées.
- Près de la moitié des personnes qui se sont exprimées aux assemblées étaient d'actuels ou d'anciens administrateurs de conseils de quartier.
- Les autres participants étaient des personnes impliquées dans des organismes communautaires ou des citoyens intéressés par les processus de consultation et de participation à la vie municipale.

La Ville a reçu 66 mémoires et commentaires écrits dont :

- 26 de la part des conseils de quartier;
- 9 de la part d'organismes publics ou communautaires;
- 31 de la part de citoyens.

Voici en résumé les principaux commentaires exprimés lors de la consultation publique :

Limites de territoire des conseils de quartier

À quelques exceptions près, tous les participants souhaitent conserver les limites actuelles des territoires des conseils de quartier. Ils ont fait valoir que le sentiment d'appartenance est important pour susciter l'engagement des citoyens au sein de leur conseil de quartier.

Composition des conseils d'administration des conseils de quartier

Parmi les personnes qui se sont exprimées sur le sujet, une majorité se dit d'accord avec la proposition de maintenir quatre femmes et quatre hommes élus et d'avoir la possibilité de nommer par cooptation jusqu'à trois autres personnes au sein du conseil d'administration, permettant ainsi de s'adjoindre des expertises particulières ou de combler des déficits de représentativité par certains secteurs du quartier.

Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier

La majorité des personnes qui se sont exprimées sur ce sujet sont défavorables à la proposition de permettre l'élection d'une personne « séance tenante ». Elles souhaitent le maintien de la procédure actuelle qui exige d'une personne qui souhaite présenter sa candidature de faire signer son bulletin de candidature par dix résidents du quartier. Plusieurs personnes se disent toutefois en faveur d'une simplification de la procédure dans son ensemble et d'une réduction des délais afin de diminuer la lourdeur administrative.

Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier

La majorité des personnes sont en faveur de cette proposition visant à faire en sorte que les mandats de la moitié des membres du conseil d'administration viennent à échéance une année et ceux de l'autre moitié l'année suivante. Cela permettrait de s'assurer d'une continuité et d'une mémoire administrative de l'organisme, car le renouvellement du conseil d'administration se ferait progressivement.

Commissions consultatives

Plusieurs des personnes qui se sont exprimées sur ce sujet sont défavorables au remplacement des commissions consultatives permanentes par des commissions consultatives ponctuelles ou sont en désaccord avec le fait que les membres soient nommés par le comité exécutif plutôt que par l'ensemble des membres du conseil de la ville. Un des principaux arguments évoqués est que le maintien des commissions permanentes permet à la Ville de bénéficier d'une expertise sur le long terme.

Conseil municipal des enfants

La majorité des personnes sont en faveur de l'ajout du conseil municipal des enfants dans la politique de consultation publique. Elles jugent qu'il s'agit d'une belle initiative pour permettre aux jeunes de s'impliquer et de s'éduquer à la démocratie et à la citoyenneté.

Processus de consultation

Plusieurs administrateurs des conseils de quartier auraient voulu avoir une rencontre personnalisée avec les représentants de la Ville pour discuter des modifications proposées, et ce, préalablement à la consultation. D'autres auraient préféré être consultés sur des projets de règlements plutôt que sur des intentions. Des personnes se sont interrogées sur la demande de modification de la Charte de la Ville de Québec transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin d'assouplir la procédure de reconstitution d'un conseil de quartier en cas de modification de territoire. Des personnes ont tout de même tenu à féliciter la Ville d'avoir effectué la consultation en amont du processus.

Autres commentaires

Plusieurs commentaires ont porté sur la nécessité d'améliorer la notoriété des conseils de quartier et de faciliter l'interaction entre les conseils de quartier et les citoyens, notamment par l'utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information. Plusieurs commentaires ont également porté sur le projet du maire de réduire le nombre de districts électoraux, projet annoncé parallèlement à la présente consultation. D'autres commentaires ont porté sur la fusion des arrondissements et les services aux citoyens.

3 Synthèse des commentaires

3.1 Limites de territoire des conseils de quartier

La majorité des participants aux soirées de consultation ainsi que des personnes ou organismes qui ont fait parvenir leurs commentaires par écrit souhaitent **conserver les limites actuelles des territoires des conseils de quartier**. L'argument le plus souvent évoqué est que les conseils de quartier doivent refléter le sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier.



Pour plusieurs, si les territoires des conseils de quartier sont modifiés pour coïncider avec ceux des districts électoraux, le lien identitaire et le sentiment d'appartenance risquent d'être brisés, car les districts électoraux sont amenés à changer tous les quatre ans et ceux-ci sont établis sur la base de critères démographiques plus que socio-économiques, historiques ou culturels. Sans lien identitaire, il a été évoqué que les

citoyens risquent d'avoir moins d'intérêt à s'impliquer au sein de leur conseil de quartier.

Pour certains citoyens ayant manifesté leur opposition au projet de modification, le fait que le territoire ne correspondrait plus au quartier historique et identitaire ferait en sorte que les conseils de quartier deviendraient des « conseils de district électoral ». Certains ont exprimé la crainte que l'appellation « conseil de quartier » soit dénaturée et que ceux-ci ne puissent assurer leur rôle d'instance consultative de proximité à l'écoute des citoyens.

Plusieurs administrateurs de conseils de quartier ont aussi évoqué la charge de travail accrue pour les bénévoles des conseils de quartier qui pourraient alors être amenés à se pencher sur des enjeux et des secteurs qu'ils ne connaissent pas et pour lesquels ils n'ont pas d'intérêt, car trop éloignés de leur quartier. Certains ont mentionné que l'effet pervers d'une telle situation serait que l'intérêt des citoyens s'affaiblisse et que la participation citoyenne en soit affectée négativement, ce qui aurait un résultat opposé à celui souhaité par la Ville.

Plusieurs citoyens ont exprimé la crainte que les enjeux et besoins de leur quartier ne soient dilués avec ceux d'autres quartiers qui n'ont pas les mêmes problématiques et dont les citoyens n'ont pas les mêmes intérêts. Certaines personnes se disent attachées à leur conseil de quartier, car il est la dernière instance dédiée entièrement au territoire de leur ancienne ville (en référence à la période avant les fusions municipales).

Des organismes communautaires ont également évoqué la possibilité de perte de repères pour les populations défavorisées ou vulnérables pour lesquelles l'accès aux instances de participation est plus difficile lorsque le territoire est grand.

Certains ont évoqué la diminution possible du nombre de conseillers municipaux et leurs craintes que cela ne se répercute sur le nombre de conseils de quartier.

De plus, des administrateurs de conseils de quartier ont exprimé des préoccupations quant à la mise en œuvre de leur plan directeur de quartier si jamais les territoires étaient modifiés. D'autres ont proposé que la Ville soutienne des tables de concertation entre conseils de quartier pour travailler sur des dossiers qui touchent de grands territoires.



Finalement, il est à noter que le Conseil de quartier de la Cité-Universitaire ainsi que le Conseil de quartier des Chutes-Montmorency se disent en faveur d'un ajustement de leur territoire à celui du district électoral. Dans leur cas, les limites du district semblent plus cohérentes. D'autres conseils de quartier proposent des ajustements mineurs de leur territoire, pour mieux refléter les délimitations naturelles de certains secteurs (Conseil de quartier de Val-Bélair et Conseil de quartier des Châteaux).

3.2 Composition des conseils d'administration des conseils de quartier

Parmi les personnes qui se sont exprimées sur ce sujet, la majorité s'est dit **d'accord avec la proposition** de maintenir l'élection de quatre hommes et quatre femmes aux postes de membres du conseil d'administration.

Plusieurs considèrent intéressant le fait que les administrateurs élus puissent nommer par cooptation une à trois personnes supplémentaires pour s'adjoindre une expertise particulière ou pour combler un déficit de représentativité d'un secteur du quartier.

Concernant le maintien de la parité pour les administrateurs élus, certains ont exprimé le souhait qu'il y ait une souplesse quant à son application afin de permettre de pourvoir les postes si le nombre de candidats est insuffisant dans une catégorie.

À l'inverse, des personnes s'inquiètent que la possibilité de nommer des administrateurs par cooptation puisse nuire à l'équilibre paritaire au sein du conseil d'administration.

Parmi les commentaires écrits, certains ont abordé la question du quorum. Plusieurs souhaitent que les personnes nommés par cooptation puissent compter pour l'atteinte du quorum, sans toutefois être majoritaires dans la prise de décision par rapport aux administrateurs élus.

Des administrateurs de conseils de quartier ont également rappelé qu'il est possible pour des citoyens de s'impliquer au sein de leur conseil de quartier sans être élus ou nommés

administrateurs. Des comités ou des groupes de travail peuvent être formés par le conseil d'administration qui peut alors recruter des citoyens bénévoles ayant une expertise particulière.

3.3 Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier

Parmi les personnes ou les organismes qui se sont exprimés sur ce sujet, la majorité s'est dit **en désaccord avec la proposition** de permettre l'élection des administrateurs « séance tenante » lors de l'assemblée générale annuelle ou lors de l'assemblée spéciale d'élections. Les préoccupations évoquées sont la crainte qu'on ne puisse s'assurer d'une bonne représentativité des candidats, car ils ne seraient pas connus à l'avance.

De plus, plusieurs personnes ont exprimé le souhait de conserver la procédure de signature par dix résidents du quartier pour appuyer une candidature, afin de garantir la légitimité des candidats et de s'assurer d'un engagement véritable. Pour plusieurs, cette démarche de collecte des signatures a le mérite de faire connaître aux citoyens l'existence et le rôle de leur conseil de quartier.



Des citoyens et administrateurs de conseils de quartier ont toutefois convenu que la procédure actuelle engendre une certaine lourdeur administrative et qu'elle mérite d'être simplifiée. Certains ont proposé de raccourcir les délais de mise en candidature. D'autres ont suggéré une formule hybride visant à maintenir la procédure actuelle, mais à permettre une mise en candidature séance tenante si des postes demeurent non pourvus lors

de l'assemblée générale annuelle.

Enfin, des personnes ont exprimé la volonté que le vote demeure secret pour les élections où il y a plus de candidats que de postes à pourvoir.

3.4 Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier

Peu de personnes se sont exprimées sur ce sujet. La plupart l'ont fait pour exprimer leur **appui envers la proposition** que les mandats de la moitié des membres du conseil d'administration viennent à échéance une année et ceux de l'autre moitié l'année suivante. Plusieurs considèrent qu'il s'agit d'une **mesure intéressante pour s'assurer d'une mémoire**

administrative de l'organisme et ont rappelé que la mise en place de cette mesure a été demandée à plusieurs reprises par les administrateurs des conseils de quartier.

Certains commentaires ont porté sur la durée des mandats, qui serait maintenue à deux ans. Certaines personnes ont proposé que la durée d'un mandat soit de trois ans voire de quatre ans.

Des précisions ont également été demandées concernant la possibilité de se représenter à un poste d'administrateur une fois son mandat terminé. Plusieurs personnes se sont montrées rassurées par le fait que le nombre de mandats ne serait pas limité. Certains ont au contraire exprimé le souhait que le nombre de mandats soit limité.

3.5 Commissions consultatives

Parmi les personnes et les organismes qui ont émis un avis sur la proposition, plusieurs l'ont fait pour exprimer leur **désaccord**, tant sur le fait de rendre les commissions consultatives ponctuelles, que sur la façon de nommer les membres. Les principaux arguments évoqués sont que certains sujets importants méritent des commissions permanentes afin de s'assurer d'une expertise sur le long terme et pour permettre la circulation de l'information.



Plusieurs personnes ont exprimé leur inquiétude concernant la nomination des membres par le comité exécutif plutôt que par l'ensemble du conseil municipal. Elles craignent que les commissions perdent de leur impartialité et que le processus de nomination ne soit pas suffisamment transparent.

De plus, il a été mentionné que les commissions consultatives de la Ville de Québec sont des instances de participation citoyenne reconnues ailleurs au Canada et dans le monde. Certains s'inquiètent que la proposition nuise à cette réputation.

Enfin, il a été suggéré que les présidents des conseils de quartier soient invités à siéger à une commission lorsque les travaux de celle-ci concernent une problématique spécifique au territoire de leur conseil de quartier. Aussi, il a été proposé que certaines commissions consultatives ponctuelles puissent relever d'un arrondissement.

3.6 Conseil municipal des enfants

Très peu de personnes se sont exprimées sur ce sujet. La plupart l'ont fait pour dire qu'elles sont **favorables** à l'ajout du conseil municipal des enfants dans la politique de consultation publique, comme **outil d'éducation des jeunes à la citoyenneté**.

La plupart ont émis des **commentaires très positifs** sur cette initiative. Certaines personnes ont toutefois exprimé des réserves concernant l'âge des enfants et ont proposé que l'activité se déroule avec des jeunes de niveau secondaire, voire de niveau collégial, plutôt qu'avec ceux du primaire.

Par ailleurs, il a été proposé que les recommandations émises par le conseil municipal des enfants soient transmises aux conseils de quartier. On souhaite également qu'un suivi soit effectué pour voir si certaines recommandations ont été prises en compte par le conseil municipal. Des administrateurs de conseil de quartier ont aussi proposé de faire connaître aux enfants le rôle des conseils de quartier et de les inviter à participer aux activités et à certaines séances de leur conseil de quartier.

Il a également été proposé la création d'un conseil municipal des aînés.

3.7 Processus de consultation

De nombreux commentaires ont porté sur le processus de la présente consultation. Plusieurs personnes ont mentionné qu'elles auraient souhaité pouvoir lire un bilan ou une étude diagnostic permettant d'étayer les modifications proposées par la Ville. À ce sujet, il a été précisé que la Ville s'est appuyée dans sa réflexion sur le rapport de l'Observatoire sur la démocratie municipale publié en 2007 ainsi que sur les discussions tenues lors d'une rencontre avec les présidents des conseils de quartier en 2008. Il a aussi été mentionné aux participants qu'un comité de révision de la politique de consultation publique, formé d'élus et de professionnels de la Ville, s'est réuni à plusieurs reprises en 2010 afin d'alimenter la réflexion.

Par ailleurs, il est à mentionner que la demande faite par la Ville au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin d'assouplir la procédure de reconstitution d'un conseil de quartier en cas de modification de territoire, a créé de la confusion auprès des participants. Ainsi, certaines personnes ont perçu à tort cette demande comme une volonté de la Ville d'obtenir un passe-droit pour aller de



l'avant avec les modifications sans avoir à consulter les conseils de quartier, alors que le but visé était de faciliter la reconstitution des conseils de quartier.

Concernant les limites de territoire, certains participants ont mentionné que selon la Charte de la Ville de Québec, la consultation aurait dû se faire auprès des conseils de quartier en tant que personnes morales plutôt qu'auprès de leurs membres. Sur ce sujet, il a été précisé par la Ville que si des modifications réglementaires étaient apportées par la suite, les conseils de quartier

concernés seraient consultés en bonne et due forme. Des conseils de quartier ont tout de même tenu à préciser qu'ils déposaient leur avis en marge de la consultation afin de ne pas perdre leur droit d'être consultés sur un futur projet de règlement par l'intermédiaire d'une demande d'opinion officielle.

De plus, des administrateurs de conseils de quartier ont mentionné qu'ils auraient aimé être consultés plus en amont, lors d'une rencontre préalable avec les élus. Par contre, d'autres ont dit qu'ils auraient préféré être consultés sur un projet de règlement déjà rédigé, par le biais d'une demande d'opinion officielle ou par un mandat de tenir une consultation émanant du conseil de la ville ou du conseil d'arrondissement. D'autres personnes ont quant à elles tenu à féliciter la Ville d'avoir tenu cette consultation en amont du processus.

Enfin, plusieurs personnes ont exprimé leur inquiétude relativement au calendrier très serré et ont dit souhaiter être consultées sur les projets de règlements.

3.8 Autres commentaires

Conseils de quartier et politique de consultation publique

La consultation a été l'occasion pour plusieurs participants de faire part de leurs idées et propositions d'amélioration des conseils de quartier et de la politique de consultation publique.



Ainsi, plusieurs personnes souhaitent que la Ville fasse mieux connaître l'existence et le rôle des conseils de quartier auprès des citoyens, par exemple en améliorant les communications et en faisant la promotion des bons coups réalisés par les conseils de quartier.

Concernant les consultations publiques, plusieurs souhaitent que l'information soit mieux vulgarisée et rendue disponible plus rapidement au

plus grand nombre de personnes.

À plusieurs reprises, des citoyens et administrateurs de conseils de quartier ont proposé que l'on tire profit des nouvelles technologies de l'information pour améliorer l'interaction entre la Ville, les citoyens et les conseils de quartier. L'idée de mettre en place une plateforme collaborative de travail de type intranet entre les conseils de quartier et les conseillers municipaux a été émise. On a aussi proposé d'utiliser les médias sociaux pour faire connaître les conseils de quartier et la tenue des consultations publiques.

Des commentaires sur le soutien de la Ville aux conseils de quartier ont aussi été émis. Certains souhaitent que les conseils de quartier soient mieux outillés par la Ville en ce qui

concerne le suivi administratif et l'animation de leurs rencontres. Ainsi, plusieurs souhaitent que la Ville prévoie des formations récurrentes pour accompagner les administrateurs dans leur mandat.

Il a également été proposé d'améliorer la diffusion des procès-verbaux et autres documents déposés lors des assemblées des conseils de quartier. Certains souhaitent que la publication des documents sur le site Web de la Ville soit plus systématique et plus rapide.

Des citoyens ont proposé que la Ville bonifie le mandat des conseils de quartier, et même qu'elle leur donne certains pouvoirs décisionnels.

Enfin, des conseils de quartier ont fait part de leur besoin de pouvoir disposer de locaux adéquats pour la tenue de leurs réunions ainsi que du souhait de pouvoir utiliser des outils virtuels pour permettre la participation à distance des administrateurs.

Sujets divers

D'autres commentaires ont porté sur les modifications d'horaire de certains conseils d'arrondissement, sur le projet de réduire le nombre de districts électoraux et sur les services aux citoyens à la suite de la fusion de certains arrondissements.



*

* *

4 Annexes

4.1 Compte rendu de la séance du 21 septembre 2011



SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE TERRITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE RÉVISION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

COMPTE RENDU

DATE DE LA SÉANCE : 21 septembre 2011, 19 h

ENDROIT : Bibliothèque de Charlesbourg, 7950, 1^{re} Avenue, auditorium

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 18

NOMBRE DE PERSONNES
QUI SE SONT EXPRIMÉES : 14

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS

La majorité des personnes qui se sont exprimées l'ont fait en tant que membre-administrateur d'un conseil de quartier. Des citoyens résidants de l'arrondissement étaient également présents. Les principaux commentaires exprimés concernent les limites de territoire des conseils de quartier ainsi que les propositions pour améliorer leur fonctionnement. Le fait de faire coïncider les territoires des conseils de quartier aux districts électoraux suscite des inquiétudes par rapport au sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier ainsi qu'à la charge de travail accrue que cela pourrait représenter pour les bénévoles impliqués dans les conseils de quartier. Pour ce qui est de l'amélioration du fonctionnement, la plupart des commentaires sont positifs et visent à bonifier ce qui est proposé.

Quelques personnes s'interrogent sur la légalité de la procédure de consultation en vertu de la Charte et souhaitent que les conseils de quartier soient consultés sur le projet de règlement à venir.

Certaines personnes ont exprimé le souhait que la Ville apporte plus de soutien aux conseils de quartier pour qu'ils puissent mieux accomplir leur mission.

Nouvelles limites de territoire des conseils de quartier

- Plusieurs personnes ont exprimé leurs inquiétudes concernant le souhait de la Ville



de faire coïncider les territoires des conseils de quartier aux districts électoraux.

- Plusieurs personnes estiment que les nouvelles limites ne correspondent pas aux repères des gens et au sentiment d'appartenance des citoyens envers leur quartier.
- Des administrateurs des conseils de quartier s'inquiètent que la charge de travail des bénévoles soit augmentée si le territoire de leur conseil de quartier s'agrandit. Ils doutent de pouvoir représenter adéquatement les citoyens d'un plus grand territoire.
- Certaines personnes se demandent si les administrateurs des conseils de quartier auront encore envie de s'impliquer si le territoire est agrandi.
- Certaines personnes trouvent que les enjeux et les besoins peuvent être très différents d'un quartier à l'autre et qu'il sera difficile pour un conseil de quartier d'y répondre adéquatement si le nouveau territoire résulte de la fusion de plusieurs quartiers.
- Certaines personnes trouvent que si la Ville va de l'avant avec cette proposition, le nom « conseil de quartier » devrait être modifié pour « conseil de district ». Elles s'interrogent et se disent en désaccord avec la possibilité que les conseils de quartier deviennent des conseils de district.
- Deux personnes ont exprimé leur appui à la proposition de calquer le territoire sur celui des districts électoraux.
- Une personne mentionne que s'il y a des sujets qui touchent un plus grand territoire, rien n'empêche de réunir deux ou trois conseils de quartier pour faire une consultation ad hoc.
- Une personne se demande si le fait d'avoir moins de conseils de quartier va permettre de faire des économies et donc d'avoir plus de budgets alloués aux conseils de quartier pour faire des consultations.

Composition des conseils d'administration des conseils de quartier

- Plusieurs personnes se disent d'accord avec la proposition que les postes d'administrateurs soient pourvus par quatre hommes et quatre femmes élus.
- À l'inverse, une personne considère que le principe de parité n'est pas justifié. Elle mentionne le fait que les postes féminins demeurent souvent non comblés alors que des candidats masculins doivent être refusés. Cette personne propose qu'il y ait 8 postes élus sans obligation de parité.
- Plusieurs personnes considèrent comme intéressante la possibilité de nommer trois autres personnes par cooptation.

Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier

- Plusieurs personnes sont favorables aux éléments proposés pour assouplir la procédure d'élection.
- Certaines personnes considèrent en revanche qu'il est préférable de maintenir la procédure actuelle, notamment la nécessité d'obtenir 10 signatures de citoyens pour appuyer la candidature. Ces personnes ne sont pas d'accord avec la proposition d'élection séance tenante. Selon elles, la procédure actuelle permet de s'assurer du sérieux des candidats et de leur intérêt à représenter les citoyens. De plus, cela fait une publicité pour le conseil de quartier, car les candidats doivent expliquer la mission du conseil de quartier lorsqu'ils recueillent les signatures.
- Une personne s'inquiète que la procédure d'élection séance tenante ouvre la porte à la possibilité que des citoyens s'organisent pour monopoliser le conseil de quartier. S'il y a fusion de deux quartiers, elle s'inquiète qu'il n'y ait pas le même poids de

représentativité au sein du conseil d'administration. De plus, si les préoccupations sont très différentes d'un quartier à l'autre, elle s'inquiète que l'un des deux quartiers soit ignoré.

- Une personne souhaite savoir si le vote par procuration sera permis.

Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier

- Plusieurs personnes sont d'accord avec la proposition d'alternance de l'échéance des mandats.
- Une personne propose que les mandats soient de 3 ans et que l'alternance se fasse par groupe de 3 administrateurs à la fois.

Commissions consultatives

- Une personne considère que selon les sujets, il serait pertinent de conserver des commissions permanentes, en plus d'avoir des commissions ad hoc au besoin.
- Une personne se demande comment elle sera informée qu'une commission est créée sur un sujet qui l'intéresse.

Conseil municipal des enfants

- Certaines personnes ont posé des questions sur le rôle et les objectifs du Conseil municipal des enfants. Plusieurs personnes encouragent la Ville à aller de l'avant avec cette proposition qui permet aux jeunes de s'impliquer.

Processus de consultation

- Plusieurs administrateurs de conseils de quartier ont exprimé leur souhait que leur conseil de quartier soit officiellement consulté une fois les projets de règlement rédigés.
- Certaines personnes considèrent que la présente consultation ne constitue pas une consultation au sens de la Charte. Il est mentionné que les représentants qui doivent être invités à s'exprimer sont les conseils de quartier en tant que personne morale.
- Une personne s'interroge sur la durée d'expression de 3 minutes. Elle mentionne que les conseils de quartier ont de nombreux commentaires à exprimer et elle juge que le temps de parole alloué est insuffisant.
- Une personne se demande si un bilan a été préparé sur l'expérience des 15 dernières années au sein des conseils de quartier et des commissions consultatives. Cette personne considère qu'un tel bilan permettrait de s'appuyer sur des faits et d'avoir une base commune d'analyse de la situation actuelle.
- Une personne mentionne qu'il y a au Québec des experts en participation citoyenne. Elle estime qu'il serait pertinent de les consulter. Des publications qui traitent de participation citoyenne pourraient aussi être analysées.
- Une personne considère que la publicité qui a été faite pour annoncer la consultation n'était pas suffisante.

Autres commentaires

- Une personne souligne que nous sommes chanceux comme résidents de la ville de Québec d'avoir un endroit où l'on peut s'impliquer, échanger, exprimer son opinion, réaliser des projets, en soumettre, être consulté par la ville, donner notre opinion, être à l'écoute des citoyens. Elle estime qu'il est essentiel de maintenir les conseils de quartier.
- Une personne souligne qu'avant d'aller de l'avant avec ces modifications, il est

nécessaire de revenir aux objectifs de départ qui ont permis la création des conseils de quartier.

- Il est fait mention de la difficulté d'attirer les citoyens aux rencontres de leur conseil de quartier malgré plusieurs efforts de communication (communiqués dans les hebdomadaires, canal voix, pochettes distribuées aux nouveaux résidents, bulletin Ma ville, etc.).
- Une personne considère que les conseils de quartier manquent d'argent pour consulter convenablement la population.
- Une personne aimerait que la Ville soutienne les tables de concertation entre conseils de quartier. Par exemple : la table des présidents des conseils de quartier ne s'est pas réunie depuis 4 ans.
- Une personne fait mention de l'ambiguïté concernant le rôle des conseils de quartier. Elle estime qu'à partir du moment où il y a des citoyens élus au conseil de quartier, celui-ci a un rôle politique. Il ne peut pas être une simple courroie de transmission du conseil municipal et inversement.
- Une personne considère que les conseils de quartier devraient être plus autonomes, qu'il devrait y avoir moins de contrôle de la ville. Elle pense que les conseillers en consultations publiques ne devraient pas assister à toutes les réunions des conseils de quartier, mais être présents seulement s'il y a des questions.
- Une personne fait mention de la politique de consultation publique de la Ville, qui, lors de sa création, était jugée très avant-gardiste. Elle considère que c'est une fierté.

Représentants de la Ville :

- M. Sylvain Légaré, conseiller municipal du district de Val-Bélair et membre du comité exécutif, responsable des dossiers des services aux citoyens et des relations avec les arrondissements
- M. Pierre Gignac, adjoint du directeur général
- M^{me} Nancy Lebeuf, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de Charlesbourg
- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Service des communications

Étaient également présents :

- M^{me} Odette Simoneau, conseillère du district des Sentiers et présidente de l'Arrondissement de Charlesbourg
- M^{me} Denise Trudel, conseillère du district de Saint-Rodrigue
- M^{me} Michelle Morin-Doyle, conseillère du district du Trait-Carré
- M. Alain Marchand, directeur de l'Arrondissement de Charlesbourg
- M. Gilles McNeil, directeur de la division des relations avec les citoyens et soutien administratif de l'Arrondissement de Charlesbourg

Rédigé par : Marie Lagier, Service des communications, 12 octobre 2011

4.2 Compte rendu de la séance du 27 septembre 2011



SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE TERRITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE RÉVISION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

COMPTE RENDU

DATE DE LA SÉANCE : 27 septembre 2011, 19 h

ENDROIT : Centre de loisirs Monseigneur-De-Laval, 35, rue du Couvent, grande salle

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 17

NOMBRE DE PERSONNES
QUI SE SONT EXPRIMÉES : 12

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS

La plupart des personnes qui se sont exprimées l'ont fait à titre de résidentes ou résidents de l'arrondissement. Deux personnes se sont exprimées en tant qu'administratrices et administrateurs de conseil de quartier.

Les principaux commentaires exprimés concernent les limites de territoire des conseils de quartier et la proposition de les faire coïncider à celles des districts électoraux. Plusieurs personnes ont exprimé des inquiétudes à propos de cette proposition alors que certaines personnes se sont dites d'accord. Les commentaires soulevés font mention du sentiment d'appartenance des citoyens à leur quartier ainsi qu'à la charge de travail accrue que cela pourrait représenter pour les bénévoles impliqués dans les conseils de quartier.

Quelques commentaires et suggestions portent sur la procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier ainsi que sur la nécessité d'améliorer la communication.

D'autres commentaires portent sur des sujets plus généraux comme le suivi des propositions déposées à la Ville de la part de citoyens ou les recours possibles lorsque l'on n'est pas d'accord avec un projet ou une décision.

Nouvelles limites de territoire des conseils de quartier

- Plusieurs personnes s'interrogent par rapport au fait que le découpage des districts électoraux est établi sur une base administrative par le directeur général des élections et que les districts sont donc amenés à changer avant chaque élection, alors que les quartiers eux ne changent pas.



- Plusieurs personnes mentionnent l'importance de l'identité et du sentiment d'appartenance que les citoyens ont envers leur quartier. Si les conseils de quartier s'ajustent au territoire des districts, plusieurs craignent que leur nouveau conseil de quartier ne puisse refléter cette identité. Contrairement aux arguments évoqués, une personne s'inquiète que l'aménagement du territoire ne puisse être cohérent, car le sentiment d'appartenance des quartiers ne sera plus pris en considération.
- Certaines personnes soulèvent la question du devenir des plans directeurs de quartier. Par exemple, si le territoire d'un conseil de quartier s'agrandit, les nouveaux membres du conseil de quartier pourront demander d'ajouter de nouvelles orientations dans le plan de quartier existant pour que celui-ci tienne compte du nouveau territoire. Une personne considère que la proposition de s'ajuster aux districts électoraux risque de faire disparaître les plans de quartier et souhaite que l'on porte attention à cette possibilité qui est inquiétante selon elle.
- Un citoyen considère intéressante la proposition de faire coïncider les territoires des conseils de quartier à ceux des districts électoraux. Il propose que cela s'appelle alors un conseil de district, car la notion de quartier est approximative selon les secteurs où l'on se trouve.
- Un autre citoyen se dit également d'accord avec la proposition. Il s'interroge toutefois sur l'incidence du changement des cartes électorales et la possibilité d'avoir à redécouper le territoire des conseils de quartier à chaque élection.
- Une administratrice du Conseil de quartier du Vieux-Moulin n'est pas d'accord avec la proposition et ne souhaite pas que les conseils de quartier deviennent des « conseils de district ». Elle considère qu'un quartier est beaucoup plus proche des gens. Elle ne souhaite pas non plus que son conseil de quartier change de nom pour s'appeler « Robert-Giffard » alors que les citoyens commencent à peine à connaître le Conseil de quartier du Vieux-Moulin. Elle s'inquiète que le fait d'agrandir le territoire crée plus de travail aux bénévoles et que cela occasionne des difficultés de quorum lors des assemblées du conseil de quartier. Elle aurait aimé que les conseils de quartier soient consultés plus en amont sur cette proposition.
- Un citoyen mentionne que la notion de quartier est une notion émotive pour les gens et qu'il faut donc faire attention à la communication. Le message doit être simple et il vaut donc mieux ne pas mélanger quartier et district.
- Une personne s'interroge sur le fait que les administrateurs des conseils de quartier doivent résider sur le territoire du quartier pour se faire élire alors que les conseillers municipaux peuvent résider n'importe où dans la ville et n'ont pas cette obligation de résider sur le territoire du district où ils se font élire. Elle se questionne sur cette situation.

Composition des conseils d'administration des conseils de quartier

- Un administrateur du Conseil de quartier du Vieux-Moulin se dit d'accord avec la proposition.
- Au sujet des trois postes nommés, un citoyen se questionne sur le fait que les candidats doivent résider dans le quartier pour pouvoir se présenter comme administrateur. Il propose qu'il y ait la possibilité que quelqu'un issu d'un autre quartier puisse être nommé si des postes demeurent vacants.
- Un citoyen, anciennement membre actif du CLD, propose que les trois postes nommés soient réservés à des secteurs précis : un membre issu du milieu industriel, un membre issu du milieu des affaires et un membre issu du milieu communautaire. Il

souhaite qu'il y ait une ouverture à d'autres secteurs et qu'il n'y ait pas seulement des représentants du secteur communautaire.

Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier

- Certaines personnes s'interrogent sur l'élection séance tenante. Elles se demandent comment les citoyens pourront faire un choix éclairé sans connaître les candidats. Elles considèrent que pour pouvoir voter, il faut avoir une idée de la personne (savoir qui elle est).
- Un administrateur du Conseil de quartier du Vieux-Moulin se dit d'accord avec la proposition.

Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier

- Un administrateur du Conseil de quartier du Vieux-Moulin se dit d'accord avec la proposition.

Commissions consultatives

- Un administrateur du Conseil de quartier du Vieux-Moulin s'inquiète qu'il ne soit plus possible que les organismes puissent proposer des membres-citoyens pour siéger aux commissions consultatives. Il considère que cela va à l'encontre des objectifs de faciliter la participation citoyenne.

Autres commentaires

- Plusieurs personnes ont exprimé la nécessité d'améliorer la communication pour mieux faire connaître l'existence des conseils de quartier ainsi que leur rôle. Une personne mentionne qu'un conseil de quartier a créé une page Facebook. Elle trouve cette avenue très intéressante pour faire connaître les conseils de quartier et informer les citoyens de la tenue de consultations. Il est également proposé de rendre plus facilement accessible les informations sur le sujet et la date des prochaines séances de consultation sur le site Web de la Ville, et ce, pour tous les citoyens, peu importe le quartier où ils se trouvent (ex. : un citoyen peut être intéressé par le sujet d'une consultation même si celle-ci a lieu dans un autre quartier). Un administrateur du Conseil de quartier du Vieux-Moulin considère ainsi qu'avant d'améliorer le fonctionnement des conseils de quartier, il faudrait faire une grande campagne populaire pour publiciser les conseils de quartier.
- Une administratrice de conseil de quartier déplore que son conseiller municipal ne soit pas souvent présent aux réunions. Les bénévoles ont l'impression de travailler de façon isolée.
- Un administrateur du Conseil de quartier du Vieux-Moulin souhaite que la Ville donne plus de ressources aux conseils de quartier pour qu'ils puissent consulter et faire remonter l'information. Il souhaite que la Ville fasse plus confiance aux conseils de quartier. Ceux-ci pourraient aller chercher plus de gens s'ils avaient plus de moyens.
- Un citoyen considère que les gens sont en général peu intéressés par le processus. Ils sont intéressés par les résultats. Ainsi, il considère comme peu important le fait qu'il n'y ait pas beaucoup de citoyens qui assistent aux réunions des conseils de quartier. L'important est que le conseil de quartier soit représentatif pour assumer son rôle consultatif.
- Une citoyenne mentionne qu'elle apprécie le pouvoir d'initiative des conseils de quartier. Elle considère que c'est leur grande force et que cela aide beaucoup les

élus. Elle souhaite que le pouvoir d'initiative soit maintenu. Elle en profite pour remercier la Ville que la proposition est de conserver les conseils de quartier et non pas de les abolir.

- Un administrateur du Conseil de quartier du Vieux-Moulin souhaite que la Ville améliore sa façon de faire lorsqu'elle reçoit des propositions de citoyens. Elle a l'impression que les nouvelles idées et propositions ne sont pas prises en considération. Elle aimerait que la Ville accuse réception des propositions et que celles-ci soient étudiées et non mises dans une corbeille.
- Une personne s'interroge sur le processus de consultation de certains projets. Elle considère que lorsqu'elle remet en question certains aspects ou souhaite faire une intervention, le processus est déjà « enclenché » depuis longtemps et il n'est plus possible de faire des modifications. Elle se demande quels sont ses recours.
- Un citoyen s'inquiète de l'exemple qui vient d'en haut. Il fait référence au dossier de l'amphithéâtre et au manque de consultation sur ce sujet. Il considère que cela transmet le message que la consultation n'est pas nécessaire.

Représentants de la Ville :

- M. Sylvain Légaré, conseiller municipal du district de Val-Bélair et membre du comité exécutif, responsable des dossiers des services aux citoyens et des relations avec les arrondissements
- M. Pierre Gignac, adjoint du directeur général
- M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques, Arrondissement de Beauport
- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Service des communications

Étaient également présents :

- M^{me} Lisette Lepage, conseillère du district Seigneurial et présidente de l'Arrondissement de Beauport
- M^{me} Marie-France Trudel, conseillère du district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
- M^{me} Julie Lemieux, conseillère du district de la Chute-Montmorency

Rédigé par : Marie Lagier, Service des communications, 18 octobre 2011

4.3 Compte rendu de la séance du 29 septembre 2011



SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE TERRITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE RÉVISION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

COMPTE RENDU

DATE DE LA SÉANCE : 29 septembre 2011, 19 h

ENDROIT : Bureau d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, 1130, route de l'Église, salle du conseil

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 117

NOMBRE DE PERSONNES
QUI SE SONT EXPRIMÉES : 29

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS

La plupart des commentaires portaient sur la proposition de faire coïncider les limites des territoires des conseils de quartier avec celles des districts électoraux. La majorité des personnes qui se sont exprimées ne sont pas d'accord avec la proposition. Plusieurs personnes ont posé des questions ou donné leur avis au sujet du fonctionnement des conseils de quartier. La plupart étaient des administrateurs actuels ou anciens des conseils de quartier. D'autres commentaires portaient sur les commissions consultatives et sur le processus de consultation.

Nouvelles limites de territoire des conseils de quartier

- La majorité des personnes qui se sont exprimées se sont dit en désaccord avec la proposition. Les principaux arguments ou préoccupations évoqués sont les suivants :
 - la division des districts électoraux se fait sur une base administrative alors que la division des quartiers suit d'autres critères (géographiques, historiques, socio-économiques, identitaires). On mentionne l'exemple de la division naturelle entre le territoire de Cap-Rouge et la partie ouest de la Pointe-de-Sainte-Foy. Un quartier est un lieu identitaire avec des limites géographiques cohérentes et un tissu social homogène. Il est fait référence à la définition du mot « quartier » selon le Centre de la santé et des services sociaux de la Vieille-Capitale;
 - la différence de profil socio-économique entre certains quartiers qui seraient

regroupés si l'on se fie à la proposition (ex. : une partie de Sainte-Foy irait avec Cap-Rouge);

- les résidants et les commerçants ont un sentiment d'appartenance à leur quartier alors que ce n'est pas le cas d'un district électoral;
 - les problématiques et les enjeux sont différents d'un quartier à l'autre. Plusieurs personnes font référence aux enjeux spécifiques de Sillery (arrondissement historique) qui ne sont pas les mêmes qu'à Sainte-Foy. Elles s'inquiètent que leurs préoccupations soient « diluées » et que les problèmes soient confondus si le territoire du Conseil de quartier de Sillery s'agrandit. Il est fait mention que Sillery a été reconnu comme l'un des dix sites patrimoniaux les plus menacés au Canada par Héritage Canada;
 - l'inquiétude que les conseils de quartier s'éloignent de la vie de quartier et que leurs rôles en soient modifiés. Une personne s'inquiète que les conseils de quartier deviennent des instances au service des élus au lieu d'être au service des citoyens;
 - le risque que la charge de travail soit accrue pour les administrateurs des conseils de quartier, car il y aura plus de citoyens à représenter, et le tissu social sera plus hétérogène (plus d'enjeux différents);
 - du point de vue des organismes communautaires ou de développement économique, certains pourraient également avoir une charge de travail accrue, car ils devront alors présenter leurs projets ou problématiques à deux conseils de quartier au lieu d'un (exemple du territoire du Conseil de quartier du Cap-Rouge dont la partie nord serait maintenant rattachée à un autre conseil de quartier);
 - l'impression vécue par certains que la proposition vise à simplifier le travail des élus sans pour autant permettre un rapprochement avec les citoyens;
 - il est possible d'assurer une gestion des dossiers qui touchent de grands territoires sans toucher les limites actuelles, car les conseils de quartier travaillent déjà en concertation avec les autres conseils de quartier sur les enjeux qui débordent de leur territoire;
 - les districts électoraux sont continuellement appelés à être modifiés alors que les limites d'un quartier sont plus stables;
 - le Maire a annoncé qu'il souhaite réduire le nombre de districts à 21. Certaines personnes souhaitent que la Ville attende que la carte électorale soit révisée avant de revoir les territoires des conseils de quartier;
 - la proposition est susceptible de remuer les cendres des fusions municipales;
 - le fait d'avoir plusieurs élus qui siègent à un même conseil de quartier est un avantage selon des administrateurs de conseils de quartier;
 - rien n'oblige la Ville à adopter une approche « mur à mur ». Il pourrait y avoir un découpage territorial spécifique selon chaque conseil de quartier;
 - la crainte qu'il y ait des répercussions sur le plan directeur du quartier puisque les limites territoriales ne correspondront plus au plan actuel.
- Un administrateur du Conseil de quartier de la Cité-Universitaire se dit d'accord avec la proposition. Dans le cas de son conseil de quartier, les nouvelles limites sont plus cohérentes que le territoire actuel.

Composition des conseils d'administration des conseils de quartier

- Des administrateurs de conseils de quartier se disent d'accord avec la possibilité de nommer trois personnes supplémentaires au conseil d'administration « par

cooptation ». Ils considèrent que cette flexibilité est intéressante.

- Certains souhaitent avoir plus d'information sur les répercussions d'augmenter le nombre d'administrateurs. Ils souhaitent savoir si le quorum restera à cinq personnes et si les administrateurs nommés seront considérés dans le quorum.
- Certaines personnes souhaitent que le principe de parité soit revu. Une personne propose même que la parité soit abolie alors que certains proposent qu'elle soit maintenue, mais que son application puisse être flexible. Ainsi, il est proposé de pourvoir aux postes de façon égale par des hommes et des femmes, mais que si des postes demeurent vacants, les postes non comblés puissent être pourvus sans égard au sexe.
- Certaines personnes souhaitent au contraire que la parité soit maintenue.

Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier

- Plusieurs personnes, qui ont été ou sont actuellement des administrateurs de conseils de quartier, ne sont pas d'accord avec la proposition de permettre l'élection séance tenante. Elles préfèrent maintenir la procédure actuelle qui exige de recueillir dix signatures de citoyens en appui à une candidature. Les arguments évoqués sont que cela offre une garantie quant à la volonté des candidats d'assumer la fonction, qu'il s'agit d'une étape importante en démocratie, que cela permet de faire connaître ce qu'est un conseil de quartier et que cela permet de s'assurer de la représentativité des administrateurs.
- Certaines personnes proposent que la Ville réfléchisse à une solution intermédiaire. Ainsi, la procédure qui exige de recueillir dix signatures pourrait être maintenue. Par contre, la durée requise de 45 jours pour le dépôt d'une candidature pourrait être réduite.

Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier

- Plusieurs administrateurs de conseils de quartier se disent d'accord avec la proposition d'alternance des mandats.
- Un citoyen considère que la durée du mandat n'est pas suffisante. Il propose que le mandat des administrateurs soit de quatre ans au lieu de deux ans.

Commissions consultatives

- Certaines personnes (dont un ancien président d'une commission consultative) se disent en désaccord avec la proposition de remplacer les commissions consultatives permanentes par des commissions ponctuelles dont les membres seraient nommés par le comité exécutif. Les arguments évoqués sont que ce sont des instances qui permettent aux conseillers municipaux de consulter facilement (expertise intéressante et bénévole) et que dans une ville d'un demi-million d'habitants, des commissions permanentes sont justifiées.
- Il est mentionné la possibilité de les regrouper si leur nombre est trop élevé.
- Un citoyen considère que les commissions ad hoc ne favorisent pas la participation citoyenne.
- Une citoyenne mentionne que pour certains sujets importants, des commissions consultatives permanentes sont importantes (ex. : famille, sécurité routière, culture).

Conseil municipal des enfants

- Une administratrice de conseil de quartier mentionne qu'elle est d'accord avec la proposition d'ajouter le Conseil municipal des enfants à la politique de consultation

publique.

Autres commentaires

- Plusieurs commentaires portent sur le processus de consultation. Certains considèrent la démarche expéditive.
- Des commentaires portent sur les moyens de communication utilisés pour annoncer la consultation. Certaines personnes auraient souhaité que la Ville diffuse un avis porte-à-porte à tous les résidents de l'arrondissement.
- Certaines personnes auraient aimé disposer d'un bilan et d'une analyse pour appuyer les modifications proposées. Certains font référence au document de consultation qu'ils jugent incomplet. Ils auraient aimé avoir un comparatif de la situation avant et après les modifications.
- Plusieurs personnes mentionnent qu'elles aimeraient qu'il y ait plus de publicité faite sur les conseils de quartier.
- Des administrateurs de conseils de quartier mentionnent qu'un conseil de quartier est plus qu'une instance de consultation et considèrent que la Ville a une conception erronée quant aux rôles et à la mission des conseils de quartier.
- Certains administrateurs de conseils de quartier souhaitent que la Ville fasse référence à des exemples positifs et non à ce qui ne fonctionne pas dans les conseils de quartier.
- Un administrateur de conseil de quartier considère que la réforme proposée ne règle en rien les problèmes existants. Il souhaite que la Ville fasse une réflexion profonde quant aux moyens et aux ressources qu'elle entend offrir aux conseils de quartier pour que ceux-ci puissent réaliser leur mission. Il dépose au nom de son conseil de quartier un mémoire faisant état d'une liste de propositions et de demandes pour que la Ville améliore son soutien aux conseils de quartier :
 - que les conseils de quartier puissent tenir leur séance régulière dans des locaux adéquats et bien éclairés avec un décorum adéquat (ex. : locaux de la Ville);
 - qu'ils puissent disposer d'une expertise en secrétariat stable et adéquate payée par la Ville et non à même le budget du conseil de quartier;
 - qu'ils puissent recevoir la documentation à temps et d'une façon appropriée;
 - qu'ils puissent bénéficier d'outils de communication et de participation à distance tels que Skype;
 - que le budget de fonctionnement soit augmenté pour avoir une meilleure compensation des dépenses et que la Ville encourage la participation des administrateurs par des jetons de présence;
 - qu'un registre des résolutions du conseil d'administration soit disponible sur le site Web;
 - qu'ils puissent disposer d'une vitrine technologique à même le site Web de la Ville pour permettre l'interaction entre le conseil de quartier et les citoyens;
 - qu'ils aient du soutien rédactionnel pour communiquer dans les hebdomadaires et autres médias;
 - que des campagnes d'information soient organisées par la Ville pour faire connaître le rôle des conseils de quartier, leur mission, leur composition et les dossiers en cours.
- Un administrateur de conseil de quartier propose que la Ville soutienne une fois par année l'organisation d'une rencontre structurée des administrateurs des conseils de quartier.

- Un administrateur de conseil de quartier propose de réanimer l'Observatoire sur la démocratie municipale pour conseiller la Ville dans la présente réforme.
- Une personne s'inquiète du lien possible entre la présente consultation et la demande de la Ville faite en commission parlementaire d'abolir les référendums dans le cadre de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Une personne se demande pourquoi la Ville n'a pas consulté les conseils de quartier avant cette consultation.
- Un citoyen, ancien cofondateur du Conseil de quartier de Sillery, mentionne qu'à l'époque d'avant les fusions municipales, un membre de l'exécutif rencontrait les administrateurs des conseils de quartier chaque mois. Il considère dommage que cela ne soit plus le cas. Cela fait en sorte qu'il faut maintenant créer des organismes tels que la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery et le Comité des arbres pour se faire entendre.
- Une citoyenne propose que des réunions du conseil d'arrondissement et de conseil de quartier aient lieu le samedi afin de faciliter la participation citoyenne.
- Une autre personne propose que les assemblées du conseil d'arrondissement soient moins techniques, moins ennuyantes. Cela aiderait à faciliter la participation.
- Une personne mentionne qu'elle souhaiterait avoir le verbatim des réunions, car elle a l'impression que les comptes rendus ne reflètent pas la réalité.
- Une ancienne conseillère municipale de Sillery fait mention d'outils réalisés dans le passé : inventaire du patrimoine architectural, inventaire des arbres de Sillery et inventaire des perspectives visuelles remarquables. Elle a l'impression que ces outils ne sont plus utilisés et s'inquiète que le savoir ne soit pas transmis. Elle s'inquiète aussi que ces outils ne soient plus applicables si les territoires sont modifiés.
- Un citoyen aimerait que le bilan sur la réforme du nombre de conseillers soit divulgué. Il aimerait savoir quelles sont les économies qui ont été réalisées.

Documentation déposée

- Monsieur Normand Boucher, président du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy, dépose le *Mémoire sommaire présenté à la Ville de Québec par le Conseil d'administration du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy*, 27 septembre 2011, 6 pages.
- Monsieur Marc-André Maranda, administrateur du Conseil de quartier de Sillery, dépose quatre documents :
 - *Les expériences des conseils de quartier et des comités de citoyens, l'exemple québécois : quel bilan pour la démocratie?* Par Caroline Patsias et Cristina Bucica, mai 2003, 13 pages.
 - *Les conseils d'arrondissement et les conseils de quartier de la Ville de Québec : similitude, opposition ou complémentarité?* Par Laurence Bherer, mai 2003, 11 pages.
 - *Les conseils de quartier de la Ville de Québec : la démocratie à l'œuvre. Faits saillants de l'étude, conclusions et recommandations* par l'Observatoire sur la démocratie municipale à Québec, septembre 2007, 35 pages.
 - *Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec* par Laurence Bherer, 2011, 14 pages.
 - Madame Mary Shee, résidente de Sillery, dépose le communiqué diffusé par la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery : *Communiqué aux citoyens : Est-ce que la voix du citoyen de Sillery s'éteindra?* 18 septembre

Représentants de la Ville :

- M. Sylvain Légaré, conseiller municipal du district de Val-Bélair et membre du comité exécutif, responsable des dossiers des services aux citoyens et des relations avec les arrondissements
- M. Pierre Gignac, adjoint du directeur général
- M^{me} Nancy Lebeuf, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Service des communications

Étaient également présents :

- M^{me} Francine Lortie, conseillère du district de Saint-Louis–Sillery et présidente de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
- M^{me} Denise Tremblay Blanchette, conseillère du district de Cap-Rouge
- M^{me} Christiane Bois, conseillère du district de la Cité-Universitaire
- M. Jean Guilbault, conseiller du district Laurentien
- M^{me} Marie-Josée Savard, conseillère du district du Plateau
- M. Yvon Bussièrès, conseiller du district de Saint-Sacrement-Belvédère

Rédigé par : Marie Lagier, Service des communications, 20 octobre 2011

4.4 Compte rendu de la séance du 4 octobre 2011



SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE TERRITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE RÉVISION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

COMPTE RENDU

DATE DE LA SÉANCE : 4 octobre 2011, 19 h

ENDROIT : Centre communautaire Lebourgneuf, 1650, boulevard La Morille, salle multifonctionnelle

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 29

NOMBRE DE PERSONNES
QUI SE SONT EXPRIMÉES : 18

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS

La plupart des personnes qui se sont exprimées s'inquiètent que les territoires des conseils de quartier soient modifiés. Certaines personnes sont issues du milieu des organismes communautaires et s'inquiètent que la modification ait un impact sur certains secteurs défavorisés qui seraient rattachés à un nouveau conseil de quartier. Certains s'inquiètent du fait que les districts électoraux sont amenés à changer et que les nouveaux conseils de quartier seraient sur des « frontières à roulette ». Plusieurs administrateurs de conseils de quartier ont fait des commentaires et des propositions pour améliorer le fonctionnement des conseils de quartier. Quelques personnes se sont exprimées au sujet des commissions consultatives et du processus de consultation. Des suggestions pour améliorer la politique de consultation publique ont été énoncées.

Nouvelles limites de territoire des conseils de quartier

- La plupart des personnes qui se sont exprimées ne sont pas d'accord avec la proposition de faire coïncider les limites de territoire des conseils de quartier avec celles des districts électoraux. Les préoccupations évoquées sont les suivantes :
 - le lien d'appartenance des gens est avec leur quartier et l'appartenance des gens à leur quartier doit être prioritaire;
 - le quartier est la seule chose qu'il reste aux citoyens après les fusions municipales;
 - si l'on passe de 28 à 27 conseils de quartier, cela va éliminer un conseil de quartier existant et il n'y aura plus de possibilité de créer de nouveaux

- conseils de quartier;
- si l'on diminue le nombre de conseillers municipaux, il y a des craintes que cela se répercute sur le nombre de conseils de quartier (en référence à ce qui a été véhiculé dans les médias). Certaines personnes suggèrent d'attendre les prochaines élections et de procéder étape par étape;
- puisque la Ville a une politique de densification, la carte électorale sera amenée à changer. Cela rend les conseils de quartier instables. Ils seront sur des « frontières à roulette ». Les gens ne sauront plus dans quel quartier ils sont;
- la clientèle des organismes communautaires qui travaillent étroitement avec les conseils de quartier risque d'être affectée (exemple du secteur du Buisson qui serait rattaché à un nouveau conseil de quartier). Il y a le risque que les représentants du nouveau conseil de quartier n'aient pas la même sensibilité aux problématiques de ce secteur défavorisé. Ainsi, des organismes communautaires qui mènent des actions dans un secteur s'inquiètent que le travail de concertation soit à recommencer. Cela pourrait briser « le levier » existant avec le conseil de quartier;
- il y a des secteurs plus sensibles auxquels il faut porter attention. Par exemple, le secteur du Domaine sera séparé en deux;
- il y a un risque de dissolution des intérêts des citoyens alors que ceux-ci ont un lieu privilégié pour exprimer leurs idées au sein du conseil de quartier. Si l'on agrandit le territoire, des citoyens pourraient être moins intéressés à participer, car moins interpellés par les enjeux discutés;
- de beaux projets ont été réalisés par certains conseils de quartier (ex. : programme « les bons coups en architecture et en aménagement du quartier Duberger-Les Saules »). Si l'on modifie le territoire, il y a un risque de démotivation des administrateurs;
- chaque conseil de quartier a déjà sa réalité et sa couleur locale;
- des erreurs de divisions territoriales ont été faites dans le passé pour des raisons politiques. Il ne faudrait pas les reproduire;
- il y a peu de chance que cette modification permette de remplir les salles de réunion des conseils de quartier.
- Une personne dit être d'accord avec la proposition, car elle considère essentiel d'avoir un conseiller qui assure un bon suivi des dossiers. Il y aura toujours une ligne qui tracera une limite de territoire de façon arbitraire à un certain endroit.
- Il est proposé de conserver le secteur du Buisson avec le Conseil de quartier de Duberger-Les Saules.
- Il est proposé de garder les districts 8 et 9 en un seul conseil de quartier.

Composition des conseils d'administration des conseils de quartier

- Un administrateur de conseil de quartier propose que le nombre d'administrateurs soit de sept (au lieu de huit) dont au moins trois hommes et trois femmes. Les membres supplémentaires seraient nommés sur proposition d'un membre du conseil d'administration.
- Une administratrice d'un autre conseil de quartier propose plutôt que le nombre d'élus soit de six (au lieu de huit) et que l'obligation d'avoir la parité soit éliminée.
- Une autre administratrice de conseil de quartier aimerait aussi assouplir l'application du principe de parité. S'il y a des gens qui sont motivés, que ce soient des hommes ou des femmes, donnons-leur la chance de s'impliquer. On aurait moins de

problèmes avec le quorum.

- Un conseiller municipal propose que l'on priorise quatre hommes et quatre femmes, mais que l'on permette à deux hommes de pourvoir les postes s'il n'y a pas de femmes candidates.
- Une personne propose que le quorum soit de cinq personnes alors qu'une autre propose de l'ajuster en fonction du nombre de personnes élues en assemblée générale (plutôt qu'en fonction du nombre total de postes disponibles).
- Deux administrateurs de conseils de quartier suggèrent d'instaurer une procédure de destitution en cas d'absence prolongée d'un administrateur (par ex. : une absence durant plus de trois rencontres consécutives). Une personne propose d'ajouter une mesure d'exception si l'absence est motivée.
- Une représentante d'un conseil de quartier ne souhaite pas qu'il y ait trois personnes supplémentaires qui puissent être nommées, car cela pourrait être problématique pour le quorum.
- Un administrateur de conseil de quartier souhaite que le nombre de mandats des administrateurs ne soit pas limité.

Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier

- Plusieurs administrateurs de conseils de quartier souhaitent conserver la procédure actuelle, car l'obtention des dix signatures permet de démontrer le sérieux des candidatures. Ils ne sont pas d'accord avec l'élection séance tenante.
- Deux administrateurs suggèrent en revanche de raccourcir le délai de mise en candidature (par ex. : 10 jours).
- Une personne se dit d'accord avec la proposition de simplifier la procédure d'élection.

Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier

- Un administrateur de conseil de quartier se dit d'accord avec la proposition.

Commissions consultatives

- Certaines personnes préfèrent conserver les commissions consultatives permanentes.
- Une personne s'inquiète du risque d'impartialité si les membres sont nommés par le comité exécutif.

Conseil municipal des enfants

- Une personne considère étonnant que l'on rende le Conseil municipal des enfants permanent alors que les commissions consultatives deviendraient ponctuelles.

Autres commentaires

- Plusieurs commentaires portent sur le processus de la présente consultation :
 - Des administrateurs de conseils de quartier mentionnent qu'ils auraient aimé avoir une rencontre personnalisée avec les élus, avant que la Ville ne tienne une séance de consultation ouverte à tous.
 - Une personne déplore qu'il n'y ait pas eu d'étude, de bilan ou d'analyse sur le fonctionnement des conseils de quartier avant de proposer des modifications.
 - Une administratrice d'un conseil de quartier aurait aimé que la Ville présente un projet de règlement. Elle considère que l'échéance devrait être reportée à

2013 pour que les conseils de quartier puissent être consultés sur un projet de règlement. Il est demandé de faire une 2^e consultation lorsqu'il y aura un projet de règlement précis.

- Une personne aurait souhaité que la demande de la Ville déposée au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit incluse dans le document de consultation.
- D'autres commentaires portent sur des éléments plus généraux de la politique de consultation publique ou du fonctionnement des conseils de quartier :
 - Un administrateur de conseil de quartier souhaite que la Ville adopte une procédure claire de consultation des conseils de quartier. Il s'inquiète que des projets ne soient présentés qu'après réalisation, sans consultation ou information au préalable des citoyens touchés. Il propose une série de mesures pour mieux encadrer la procédure : que la Ville envoie la documentation au moins 60 jours avant la tenue d'une consultation faite par la Ville ou par l'Arrondissement; que la consultation publique faite par le conseil de quartier auprès des résidents ait lieu au plus tard 30 jours après la réception des documents; que la période de dépôt de mémoires soit d'au moins 15 jours avant la tenue de la consultation; qu'il y ait une rencontre d'information avec au moins deux représentants du conseil de quartier entre 10 et 15 jours avant la tenue de la consultation de la Ville ou de l'Arrondissement pour que le conseil de quartier puisse faire connaître le résultat de sa propre consultation.
 - Une personne propose trois outils pour améliorer la participation citoyenne : 1) doter les conseils de quartier d'un budget et d'un outil de communication pour rendre compte aux citoyens et les informer de ce qui se passe; 2) prévoir une obligation de mise à jour des plans de quartier tous les cinq ans ainsi que les ressources pour permettre aux conseils de quartier de le faire, car c'est leur outil de travail numéro un; 3) allouer un budget d'investissement aux conseils de quartier pour susciter la participation.
 - Il est proposé de favoriser les outils et les médias électroniques en plus des hebdomadaires.
 - Il faut améliorer la communication pour inciter les gens à participer davantage : essayer de vulgariser l'information. Les gens ne se déplacent pas, car ils ne comprennent pas qu'ils sont concernés.
 - Il faut avant tout travailler à donner de bons outils aux conseils de quartier.
 - Une administratrice d'un conseil de quartier suggère que des administrateurs puissent participer aux réunions par téléphone.
 - Il est proposé de favoriser des tables de concertation entre plusieurs conseils de quartier sur des enjeux communs.
 - Une administratrice de conseil de quartier aimerait que la Ville fasse une meilleure promotion des bons coups et des réalisations des conseils de quartier.

Représentants de la Ville :

- M. Sylvain Légaré, conseiller municipal du district de Val-Bélair et membre du comité exécutif, responsable des dossiers des services aux citoyens et des relations avec les arrondissements
- M. Pierre Gignac, adjoint du directeur général
- M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques pour l'Arrondissement des

Rivières

- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Service des communications

Étaient également présents :

- M. Gérald Poirier, conseiller du district de Duberger–Les Saules et président de l'Arrondissement des Rivières
- M. Patrick Paquet, conseiller du district de Neufchâtel
- M. François Picard, conseiller du district de Lebourgneuf et vice-président du comité exécutif
- M. Yvon Bussièrès, conseiller du district de Saint-Sacrement-Belvédère
- M. Clément Bilodeau, directeur de l'Arrondissement des Rivières
- M^{me} Agathe Goulet, directrice de la division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement des Rivières

Rédigé par : Marie Lagier, Service des communications, 25 octobre 2011

4.5 Compte rendu de la séance du 5 octobre 2011



SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE TERRITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE RÉVISION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

COMPTE RENDU

DATE DE LA SÉANCE : 5 octobre 2011, 19 h

ENDROIT : Centre culturel Georges-Dor, 3490, route de l'Aéroport

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 26

NOMBRE DE PERSONNES
QUI SE SONT EXPRIMÉES : 15

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS

La majorité des personnes qui se sont exprimées étaient des administrateurs de conseil de quartier. Le principal sujet discuté fut les limites de territoire des conseils de quartier qui a suscité plusieurs préoccupations, notamment concernant la charge de travail des bénévoles et le sentiment d'appartenance au quartier. Concernant le fonctionnement des conseils de quartier, plusieurs souhaitent conserver la procédure actuelle d'élection qui demande l'appui de dix citoyens pour déposer sa candidature à un poste d'administrateur. D'autres commentaires ont porté sur les commissions consultatives et sur la façon de mieux soutenir les conseils de quartier.

Nouvelles limites de territoire des conseils de quartier

- Certaines personnes ont évoqué le fait que le Maire souhaite revoir la carte électorale et se demandent s'il ne serait pas préférable d'attendre la nouvelle carte électorale avant de proposer des modifications aux territoires des conseils de quartier.
- La majorité des personnes qui se sont exprimées se sont dit en désaccord avec la proposition de faire coïncider les limites à celles des districts électoraux. Les principaux arguments et préoccupations évoqués sont :
 - la possibilité qu'un secteur soit mieux représenté au conseil d'administration s'il y a fusion de deux conseils de quartier existants;
 - les districts électoraux sont amenés à changer continuellement. Les conseils de quartier seront alors aussi en mouvance continue;

- le risque d'augmenter la charge de travail des administrateurs bénévoles des conseils de quartier (nombre de réunions et difficulté des enjeux) si l'on agrandit le territoire. Cela est susceptible d'affecter la motivation des bénévoles, d'autant plus que ceux-ci sont motivés à s'impliquer pour leur milieu de vie et leur voisinage, mais pas nécessairement pour ce qui se passe plus loin de chez eux. Par exemple, un administrateur du Conseil de quartier de Lac Saint-Charles mentionne qu'il ne se sent pas interpellé par les dossiers de Saint-Émile;
- il y a un risque de dénaturer le sentiment d'appartenance du quartier. Celui-ci ne peut se quantifier. L'histoire et la culture locale ne se mesurent pas avec des chiffres. « Un quartier a une âme, un district électoral a des statistiques »;
- il faut être proche du milieu pour bien comprendre les problèmes locaux. Si les administrateurs du conseil de quartier sont issus d'un secteur trop loin, ils ne seront pas en mesure de saisir les problématiques soulevées par les citoyens;
- l'inquiétude au sujet de la fusion possible des conseils de quartiers de Lac Saint-Charles et de Saint-Émile. Les réalités du Lac Saint-Charles et de Saint-Émile sont très différentes. Des administrateurs s'inquiètent que la représentativité soit diminuée de moitié et se demandent comment ils feront pour bien répondre aux citoyens. Une autre administratrice mentionne qu'elle ne souhaite pas avoir à se déplacer dans des secteurs loin de chez elle;
- la perte du Centre communautaire Michel Labadie à la suite du redécoupage territorial inquiète un administrateur du Conseil de quartier des Châtels. La vie communautaire est très importante pour son conseil de quartier et il craint de la perdre;
- le fait d'avoir plusieurs conseillers municipaux à son conseil de quartier est jugé utile par certains, car cela permet de faire en sorte qu'il y a toujours au moins un élu présent pour suivre les dossiers. Cela permet aussi, selon eux, de limiter les problèmes d'éthique et d'interférence entre la politique et le conseil de quartier;
- l'inquiétude que les conseils de quartier deviennent des conseils de district et qu'ils fassent l'objet de batailles électorales. Un administrateur d'un conseil de quartier souhaite que ceux-ci demeurent neutres et ne soient pas perçus comme de nouvelles instances politiques;
- le taux de participation aux séances du conseil de quartier n'est pas plus faible que celui des séances du conseil d'arrondissement. L'agrandissement du territoire ne permettra pas de stimuler la participation citoyenne.
- l'inquiétude par rapport au devenir des plans directeurs de quartier. Ceux-ci sont intimement liés au territoire. Les priorités seront à redéfinir;
- le délai est très court pour se prononcer sur un si grand enjeu.
- Un administrateur d'un conseil de quartier propose que l'élu qui a le plus grand nombre de résidents sur le territoire soit d'office présent au conseil de quartier alors que les autres élus le seraient sur une base facultative.
- Pour une administratrice d'un conseil de quartier, le fait que le conseil de quartier soit représentatif des citoyens permet d'assurer un lien étroit entre l'élu et le citoyen.

Composition des conseils d'administration des conseils de quartier

- Plusieurs se disent d'accord avec la possibilité d'ajouter trois postes cooptés. Un administrateur propose que la procédure de cooptation actuelle soit tout de même

maintenue pour remplacer un élu en cours de mandat.

- Une personne suggère que le quorum soit en fonction du nombre de personnes en poste et non en fonction du nombre total de postes disponibles.
- Une administratrice d'un conseil de quartier propose qu'il y ait une flexibilité concernant l'application de la parité, pour permettre d'élire plus d'hommes s'il n'y a pas assez de femmes candidates.

Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier

- Plusieurs administrateurs préfèrent conserver la procédure actuelle qui prévoit de demander l'appui de dix citoyens pour déposer sa candidature. Ils considèrent que cela permet de construire un engagement plus solide et que cela aide à faire connaître le conseil de quartier.
- Une administratrice d'un conseil de quartier considère que le vote secret complexifie la procédure. Elle propose que le vote soit secret seulement si quelqu'un le demande.
- Un administrateur propose que la procédure actuelle soit conservée pour les postes élus quitte à réduire le délai de mise en candidature (par exemple 21 jours au lieu de 45 jours). Il propose de permettre que des personnes puissent se présenter séance tenante pour les postes cooptés. Un autre administrateur propose que l'élection séance tenante soit permise s'il manque des candidats.

Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier

- Un administrateur d'un conseil de quartier mentionne qu'il s'agit d'une bonne idée.

Commissions consultatives

- Une personne suggère que certaines commissions ponctuelles puissent relever directement de l'arrondissement.
- Un administrateur d'un conseil de quartier propose de créer un comité des greffiers des arrondissements de la Ville qui serait responsable de nommer les membres des commissions. Il considère que les greffiers sont neutres et qu'ils pourraient nommer les membres sans partisanerie politique.

Conseil municipal des enfants

- Une personne se dit d'accord avec cette proposition et propose de créer également un « conseil municipal des aînés ».

Autres commentaires

- Les conseils de quartier aimeraient avoir des outils supplémentaires pour sensibiliser la population et pour avoir des liens plus étroits.
- Un administrateur mentionne qu'il vaudrait mieux selon lui encadrer les administrateurs des conseils de quartier, plutôt que de modifier les territoires. Il suggère de s'intéresser aux personnes qui font partie des conseils de quartier afin de s'assurer de recruter adéquatement les administrateurs pour éviter la présence de représentants de partis politiques.
- Il est également proposé de tenir une formation pour les présidents de conseils de quartier afin de les aider à animer les rencontres et à ramener les gens dans la discussion.
- Un administrateur mentionne que la façon de s'adresser aux citoyens est importante pour assurer le bon cheminement des projets. Il mentionne l'expérience vécue par

son conseil de quartier. Sur quatre projets, trois ont été approuvés grâce aux consultations faites en amont par le conseil de quartier et au travail de concertation avec le promoteur et les résidants. Ces projets sont maintenant réalisés. Concernant le quatrième projet, la Ville a utilisé la procédure classique de diffusion d'un avis dans les journaux, suivie d'une brève consultation au conseil d'arrondissement. Le résultat est que le projet est maintenant bloqué par une demande de référendum.

- Une administratrice aimerait qu'il y ait plus de place allouée aux conseils de quartier dans le bulletin « Ma Ville ». Elle mentionne également qu'il ne faut pas négliger la « tape dans le dos » pour les bonnes actions des conseils de quartier.
- Pour faciliter la concertation, il est proposé de jumeler des conseils de quartier pour traiter certains dossiers.
- Concernant le processus de la présente consultation :
 - un administrateur d'un conseil de quartier mentionne qu'il aimerait connaître les problématiques des conseils de quartier qui justifient ces changements. Il aimerait qu'il y ait d'autres propositions qui soient élaborées;
 - une administratrice félicite la Ville de consulter en amont.

Représentants de la Ville :

- M. Sylvain Légaré, conseiller municipal du district de Val-Bélaire et membre du comité exécutif, responsable des dossiers des services aux citoyens et des relations avec les arrondissements
- M. Pierre Gignac, adjoint du directeur général
- M. Marc Bédard, conseiller en consultations publiques, Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Service des communications

Étaient également présents :

- M. Simon Brouard, conseiller du district des Châtelers et président de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- M. Steeve Verret, conseiller du district de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile
- M. Richard Sévigny, directeur de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Rédigé par : Marie Lagier, Service des communications, 28 octobre 2011

4.6 Compte rendu de la séance du 6 octobre 2011



SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE TERRITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE RÉVISION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

COMPTE RENDU

DATE DE LA SÉANCE : 6 octobre 2011, 19 h

ENDROIT : École Joseph-François Perrault, 140, chemin Sainte-Foy, salle des nations

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 71

NOMBRE DE PERSONNES
QUI SE SONT EXPRIMÉES : 26

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS

La plupart des commentaires concernaient la modification des limites territoriales des conseils de quartier ainsi que le processus de la présente consultation. La majorité des personnes qui se sont exprimées se sont dit en désaccord avec la proposition de faire coïncider les territoires des conseils de quartier à ceux des districts électoraux. Plusieurs administrateurs des conseils de quartier étaient présents et ont exprimé leur opinion sur la composition des conseils d'administration et la procédure d'élection. Quelques personnes se sont prononcées sur les commissions consultatives et sur le conseil municipal des enfants. Enfin, certains ont exprimé des propositions plus générales sur les conseils de quartier et leur relation avec la Ville.

Nouvelles limites de territoire des conseils de quartier

- La majorité des personnes qui se sont exprimées ont dit être en désaccord avec la proposition de la Ville de faire coïncider les territoires des conseils de quartier avec ceux des districts électoraux. Les principaux arguments et préoccupations évoqués sont les suivants :
 - si l'on modifie les conseils de quartier pour en faire des conseils de district, cela change l'objet pour lequel ils ont été créés;
 - les Québécois ont un fort sentiment d'appartenance à leur quartier; le sentiment d'appartenance est ce qui donne aux citoyens l'expertise pour siéger au conseil de quartier; on ne retrouve pas cette expertise dans la



- fonction publique, car elle ne vit pas les problématiques au quotidien;
- le conseil de quartier doit être près des citoyens;
- un quartier n'est pas une délimitation administrative de la ville; c'est une unité qui fait sens pour les gens qui y habitent;
- la crainte qu'on éloigne les citoyens des élus si l'on agrandit le territoire des conseils de quartier; une personne s'inquiète pour les populations fragiles;
- la crainte que les enjeux soient dilués dans un plus grand territoire;
- il vaut mieux baliser l'expression citoyenne par les conseils de quartier plutôt que de la laisser s'organiser en dehors;
- il est difficile de jumeler la notion de quartier et de district;
- si la Ville diminue le nombre de conseils de quartier, elle va perdre des personnes qui s'impliquent bénévolement;
- le Vieux-Québec a des problématiques qui lui sont propres et qui sont uniques;
- lorsqu'il y a des enjeux qui touchent de plus grands territoires, cela est discuté au conseil d'arrondissement; il n'est donc pas nécessaire de créer des conseils de district;
- il y a le risque qu'il y ait une perte de motivation et d'implication des administrateurs; être administrateur d'un conseil de quartier représente beaucoup de travail et il n'y a pas de chèque en retour; c'est la proximité qui motive les gens à s'engager et à s'impliquer; il ne faudrait pas perdre cela;
- il y a des inquiétudes concernant la fusion de trois conseils de quartier : Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch et Vieux-Limoilou; cela va créer de la confusion et éloigner les citoyens; chaque quartier a sa spécificité; si l'on diffuse l'opinion de trois quartiers ensemble, cela dilue l'opinion du quartier concerné;
- le problème est que la carte des districts électoraux n'a aucun rapport avec les quartiers; pour améliorer les choses, ce sont les districts électoraux qu'il faudrait redessiner.
- Une personne suggère qu'il n'y ait pas d'uniformité dans l'application des modifications de territoire. Ainsi, elle souhaite que les limites actuelles du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste demeurent telles quelles, mais elle est ouverte à ce que ce soit différent ailleurs.

Composition des conseils d'administration des conseils de quartier

- Certaines personnes sont inquiètes que la possibilité de nommer trois personnes supplémentaires au conseil d'administration affecte l'équilibre homme femme au sein du conseil. Une personne mentionne que la Ville de Québec a été très novatrice en instaurant le principe de parité et que, si cette règle n'existait pas, il y aurait des femmes qui ne se seraient pas présentées.
- Une personne s'inquiète qu'il y ait un déséquilibre entre les postes élus et les postes nommés, si un administrateur élu quitte le conseil d'administration en cours de mandat. Elle s'inquiète également de la répercussion possible sur le quorum.
- Une personne propose que le conseil d'administration puisse nommer trois personnes supplémentaires pour combler les départs.
- Un administrateur d'un conseil de quartier mentionne que la présence d'un membre représentant des commerçants est très importante. Il souhaite que ce poste soit maintenu.

Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier

- La plupart des personnes qui se sont exprimées ont dit être en désaccord avec la proposition de tenir des élections séance tenante. Les arguments évoqués sont à l'effet que :
 - la procédure actuelle est démocratique et responsabilisante;
 - il y a un risque que cela ait un impact sur le sérieux des candidatures; même si les administrateurs sont des bénévoles et non des experts, plusieurs ont leur spécialité et les sujets discutés au conseil de quartier sont des sujets sérieux;
 - l'engagement spontané des gens n'est pas un gage d'engagement.
- Une personne propose que les administrateurs soient élus au suffrage universel.
- Une administratrice d'un conseil de quartier souhaite que l'on conserve la période de mise en candidature de 45 jours.
- Un administrateur d'un conseil de quartier propose de permettre les élections séance tenante dans le cas où il n'y aurait pas eu suffisamment de candidatures.

Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier

- Il n'y a pas eu de commentaires sur ce sujet.

Commissions consultatives

- Plusieurs des personnes qui se sont exprimées ont dit être en désaccord avec le fait de rendre les commissions consultatives ponctuelles. Les arguments et préoccupations évoqués sont les suivants :
 - cela pourrait diminuer la démocratie;
 - les commissions consultatives de la Ville de Québec sont reconnues à l'étranger;
 - les commissions permanentes permettent d'avoir une expertise sur le long terme, ce qui est différent d'un groupe de travail ponctuel.
- Plusieurs personnes ont mentionné leur inquiétude par rapport au fait que les membres seraient nommés par le comité exécutif.
- Une administratrice d'un conseil de quartier dit ne pas être contre le fait de remplacer des commissions consultatives permanentes par des commissions ponctuelles. Elle souhaite toutefois qu'il y ait une distance par rapport à la nomination de ses membres pour s'assurer d'une certaine objectivité.

Conseil municipal des enfants

- Une personne dit être d'accord avec l'idée de familiariser les enfants à l'exercice démocratique.
Une personne suggère que cela ne soit pas considéré comme un mécanisme de consultation, mais plutôt comme un outil d'éducation à la démocratie.
- Une personne considère l'initiative très louable, mais juge que l'exercice serait plus constructif avec des jeunes du Cégep.

Processus de consultation

- Plusieurs administrateurs des conseils de quartier ont dit qu'ils auraient souhaité être rencontrés et consultés de façon plus personnalisée.
- Certains se demandent d'où provient la demande de simplifier le fonctionnement des conseils de quartier. Ils jugent qu'il n'y a pas de données ou de preuves de dysfonctionnement. Il est proposé de constituer un comité avec les conseils de

quartier pour aider la Ville à faire un diagnostic.

- Une administratrice d'un conseil de quartier mentionne qu'il lui manque de l'information et qu'elle se sent obligée de répondre en mode défensif au lieu de faire des suggestions positives.
- Une personne souhaite savoir comment les avis exprimés seront pris en compte. Une autre personne souhaite savoir si le rapport de consultation sera déposé et rendu public.
- Une personne dit ne pas comprendre l'urgence de procéder à une réforme aussi profonde. Elle s'inquiète que cela crée davantage de problèmes.
- Une personne mentionne qu'il faut distinguer la question de la délimitation territoriale de celle de la refonte de la politique de consultation publique.
- Plusieurs personnes s'inquiètent de l'échéancier. Elles jugent que les délais sont trop rapides et que l'on risque de sauter des étapes. Une personne propose de repousser l'échéancier.
- Un administrateur souhaite que la Ville amène le projet à maturité avec les gens concernés. Un autre administrateur propose que la Ville demande aux conseils de quartier de se pencher sur les problématiques et leur donne le mandat de consulter la population.
- Une personne mentionne que la diffusion de cette consultation n'était pas suffisante, car il n'y a pas eu de tract distribué aux citoyens.
- Certains administrateurs de conseils de quartier demandent d'obtenir une copie de l'avis juridique de la Ville sur la démarche de la présente consultation.

Autres commentaires

- Une administratrice d'un conseil de quartier mentionne qu'il semble y avoir une méfiance sur le rôle des conseils de quartier. Il faudrait poser la question à tous les conseils de quartier pour savoir quelle est la compréhension de leur rôle.
- Le conseil de quartier est aussi un mécanisme pour permettre aux gens de s'exprimer et non uniquement pour recevoir des mandats de consultation de la Ville.
- Une administratrice souhaite que la Ville sensibilise les gens pour faire connaître les conseils de quartier. Elle considère que la Ville a une culture de participation sur laquelle on devrait tabler.
- Un citoyen souhaite savoir comment on peut s'impliquer au sein de son conseil de quartier pour répondre aux deux grands enjeux que sont la concurrence des pays émergents et les changements climatiques.
- Une citoyenne mentionne que les conseils de quartier sont reconnus à l'étranger. Plus on travaille sur la démocratie de proximité, plus la participation est grande. Elle souhaite que la Ville fasse plus la promotion des instances existantes, soit : les conseils de quartier et les commissions consultatives.
- Un citoyen propose qu'avant de modifier la politique de consultation publique, on fasse le suivi auprès des gens sur ce qui se passe dans leur quartier (suivi des plans de quartier).
- Un administrateur d'un conseil de quartier considère que la Ville prend du retard à traiter les plaintes. Il propose qu'un bilan soit fait au sujet de la fusion des arrondissements.

Représentants de la Ville :

- M. Sylvain Légaré, conseiller municipal du district de Val-Bélair et membre du

comité exécutif, responsable des dossiers des services aux citoyens et des relations avec les arrondissements

- M. Pierre Gignac, adjoint du directeur général
- M. André Martel, conseiller en consultations publiques, Arrondissement de La Cité-Limoilou
- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Service des communications

Étaient également présents :

- M^{me} Suzanne Verreault, conseillère du district de Sylvain-Lelièvre et présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
- M. Yvon Bussièrès, conseiller du district de Saint-Sacrement–Belvédère
- M^{me} Chantal Gilbert, conseillère du district des Faubourgs
- M^{me} Anne Guérette, conseillère du district du Vieux-Québec–Montcalm
- M^{me} Geneviève Hamelin, conseillère du district de Saint-Sauveur
- M^{me} Ginette Picard-Lavoie, conseillère du district de Maizerets–Lairat
- M^{me} Ginette Bergevin, secrétaire d'arrondissement et assistante-greffière de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Rédigé par : Marie Lagier, Service des communications, 11 novembre 2011

4.7 Compte rendu de la séance du 13 octobre 2011



SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE TERRITOIRE DES CONSEILS DE QUARTIER ET DE RÉVISION DES MÉCANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

COMPTE RENDU

DATE DE LA SÉANCE : 13 octobre 2011, 19 h

ENDROIT : Centre communautaire Jean-Guy Drolet, 16, rue Royal-Roussillon, grande salle

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 97

NOMBRE DE PERSONNES
QUI SE SONT EXPRIMÉES : 30

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS PAR LES CITOYENS

De nombreux commentaires portaient sur les limites de territoire des conseils de quartier. La majorité des personnes qui se sont exprimées souhaitent conserver les limites actuelles, en particulier celles du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou. L'identité de ce quartier est très forte et plusieurs citoyens craignent qu'un conseil de quartier élargi au district électoral des Faubourgs ne dilue leurs préoccupations. Quelques administrateurs de conseils de quartier et citoyens se sont exprimés au sujet de la composition des conseils d'administration, de la procédure d'élection, de l'alternance des mandats et des commissions consultatives. Enfin, plusieurs personnes ont émis des commentaires sur le processus de la présente consultation qu'elles jugent insatisfaisant, ou sur d'autres sujets liés aux conseils de quartier ou à l'administration municipale.

Nouvelles limites de territoire des conseils de quartier

- La majorité des personnes qui se sont exprimées ont dit être en désaccord avec la proposition de faire coïncider les territoires des conseils de quartier avec ceux des districts électoraux. Les principaux arguments et préoccupations évoqués sont les suivants :
 - l'identité propre aux conseils de quartier n'est pas uniforme; les quartiers sont des milieux de vie très différents;
 - les besoins et les défis ne sont pas les mêmes d'un quartier à l'autre;
 - en 2008, le rapport Mercure disait que les limites des districts électoraux

pouvaient être modifiées puisque les territoires des conseils de quartier allaient demeurer les mêmes; si l'on modifie les territoires des conseils de quartier, certains se sentiront trahis par rapport à ce que disait le rapport Mercure;

- les limites des districts électoraux ne sont pas cohérentes, car elles se basent sur un découpage administratif; un quartier n'est pas une unité administrative pour des besoins de fonctionnaires;
 - il y a la crainte que cela diminue la démocratie;
 - les districts électoraux varient, mais les quartiers restent stables; on devrait conserver ce qui est le plus stable;
 - les quartiers ont une vie et une histoire qu'on ne peut pas mettre sous le tapis;
 - cela risque de démotiver et démobiliser les gens, car ils sont attachés à leur quartier;
 - il y a un risque de faire une rupture avec le passé des conseils de quartier; cela va détruire leur assise territoriale;
 - il y a un risque de dilution des enjeux;
 - les conseils de quartier doivent se positionner sur des enjeux de proximité; or, cela ne sera plus possible de le faire si le territoire est agrandi; cela sera plus difficile d'avoir une position consensuelle;
 - il y a la crainte que l'on abolisse les conseils de quartier et qu'ils deviennent des conseils de district;
 - on redéfinit le sens du mot quartier;
 - quel sera l'avenir des plans de quartier?
 - il y a une falaise et une rivière qui sépare le district des Faubourgs en trois; « Limoilou, ce n'est pas dans les Faubourgs »;
 - l'interrogation concernant le poids politique des gens du Vieux-Limoilou par rapport aux gens de Saint-Jean-Baptiste ou de Saint-Roch et la crainte que cela ait une incidence sur la représentativité du conseil de quartier;
 - une citoyenne mentionne qu'elle ne s'impliquera pas dans un conseil de quartier des Faubourgs, car elle ne connaît pas les enjeux de proximité dans Saint-Roch et dans Saint-Jean-Baptiste;
 - le découpage est naturel et fonctionnel à l'heure actuelle;
 - si l'on diminue le nombre de conseils de quartier, cela va diminuer les opportunités de participation pour les citoyens;
 - le sujet des limites des conseils de quartier est un sujet émotif;
 - ce sont les enjeux de proximité qui font que les gens se déplacent;
 - l'inquiétude que le quartier Vieux-Limoilou perde son nom;
 - la charge de travail sera plus grande pour les bénévoles qui s'impliquent au sein des conseils de quartier.
- Un citoyen mentionne qu'il a l'impression que la Ville souhaite défaire les quartiers et les conseils de quartier.
 - Une citoyenne mentionne que si la Ville allait de l'avant avec les modifications proposées, elle préférerait que le processus de constitution d'un conseil de quartier recommence (nouvelle requête de 300 noms), car ce ne seront plus les mêmes quartiers et les citoyens devront se prononcer sur ces nouveaux quartiers.
 - Un administrateur d'un conseil de quartier, représentant du secteur des affaires, se demande si la Ville a fait une étude sur l'impact économique de faire modifier le nom des conseils de quartier. Il a l'impression qu'on veut lui vendre quelque chose qu'il

ne veut pas.

- Un citoyen s'interroge sur l'urgence de changer les limites des conseils de quartier et se demande ce qui empêche la Ville de créer des conseils de districts électoraux. Il propose d'abolir les conseils de quartier et de créer des conseils de district électoral plutôt que de maquiller les conseils de quartier en conseils de district.
- Une personne fait référence au projet de réduire le nombre d'élus à 21. Elle se demande s'il faudra refaire une consultation pour diminuer à nouveau le nombre de conseils de quartier.

Composition des conseils d'administration des conseils de quartier

- Une administratrice d'un conseil de quartier se dit d'accord de maintenir la parité pour ce qui est des postes élus. Elle souhaite toutefois que les postes cooptés puissent être pourvus avec flexibilité.
- Deux autres administratrices s'inquiètent que la présence de trois personnes nommées nuise à la parité au sein du conseil d'administration.
- Une personne craint qu'il y ait deux catégories d'administrateurs : les élus et les cooptés. Elle suggère de conserver un seul poste coopté, mais d'élargir les catégories de personnes admissibles.
- Une personne considère comme positive la composition du conseil d'administration proposée. Elle suggère toutefois qu'il y ait neuf personnes élues au lieu de huit.

Procédure d'élection des administrateurs des conseils de quartier

- Une personne dit être d'accord avec l'élection séance tenante.
- Une administratrice d'un conseil de quartier a des réserves sur l'élection séance tenante. Elle préférerait que la procédure actuelle soit maintenue.
- Un ancien administrateur d'un conseil de quartier s'inquiète des situations possibles lorsqu'un président ou une présidente quitte le conseil d'administration en cours de mandat. Il souhaite que le poste de président ne soit pas pourvu avant la prochaine élection et que ce soit le vice-président ou la vice-présidente qui assure l'intérim durant l'intervalle.

Alternance dans l'échéance des mandats des administrateurs des conseils de quartier

- Une personne se dit d'accord avec la proposition.

Commissions consultatives

- Une personne est inquiète de la proposition de rendre les commissions consultatives ponctuelles. Elle considère qu'il s'agit d'un retour en arrière. Les commissions ont apporté de belles choses comme la politique d'habitation. Elle s'inquiète du conflit d'intérêts possible si les membres de celles-ci sont nommés par le comité exécutif.

Conseil municipal des enfants

- Il n'y a pas eu de commentaires à ce sujet.

Processus de consultation

- Un citoyen s'interroge sur la nécessité de modifier quelque chose qui existe et qui fonctionne. Il mentionne que la seule difficulté est que les conseils de quartier ont de la difficulté à mobiliser le public.
- Une administratrice d'un conseil de quartier s'inquiète de la date d'échéance pour procéder aux modifications. Elle se demande si la Ville aura le temps d'analyser les

mémoires reçus.

- Plusieurs personnes aimeraient que la Ville tienne une deuxième consultation sur le projet de règlement auprès des conseils de quartier. Une personne suggère que le mandat de consultation soit donné aux conseils de quartier.
- Une administratrice d'un conseil de quartier se dit préoccupée par la démarche de la Ville. Elle souhaiterait voir des études et des recherches qui soutiennent les arguments et la réflexion de la Ville. Elle a l'impression que les idées et arguments avancés ne sont pas fondés.
- Une personne souhaite que les élus s'engagent à rendre public le résultat des consultations, en particulier le nombre de personnes favorables et défavorables.
- Un citoyen souhaite que les conseils de quartier soient consultés avant que la Ville prenne une décision.

Autres commentaires

- Une administratrice d'un conseil de quartier est d'accord pour assouplir les règles de fonctionnement des conseils de quartier. Elle souhaite cependant que celles-ci puissent être appliquées avec souplesse, au gré des conseils de quartier.
- Un citoyen fait mention du pouvoir d'initiative des conseils de quartier. Il souhaite que l'on puisse conserver ce qui existe à l'heure actuelle.
- Certaines personnes proposent d'élargir le pouvoir des conseils de quartier. Elles souhaitent que ces derniers soient plus qu'une instance de consultation. Les gens participent lorsqu'ils sentent qu'ils ont une emprise. Un citoyen mentionne l'exemple de l'îlot Irving. Il considère que le conseil de quartier pourrait prendre une décision sur ce sujet.
- Une citoyenne souhaite qu'il y ait plus de communication pour annoncer les réunions des conseils de quartier.
- Une citoyenne mentionne que les conseils de quartier sont reconnus et que les citoyens de Québec sont chanceux d'avoir les conseils de quartier.
- Un citoyen souhaite que la Ville fasse renaître les deux arrondissements de La Cité et de Limoilou.
- Certaines personnes ont émis des commentaires sur le projet du Maire de réduire le nombre de conseillers municipaux :
 - elles s'interrogent sur la nécessité d'agrandir les territoires et de réduire les élus alors que la population augmente;
 - elles se demandent comment le lien avec les citoyens pourra être plus étroit alors que l'élu aura plus de gens à représenter.

Représentants de la Ville :

- M. Sylvain Légaré, conseiller municipal du district de Val-Bélair et membre du comité exécutif, responsable des dossiers des services aux citoyens et des relations avec les arrondissements
- M. Pierre Gignac, adjoint du directeur général
- M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques, Arrondissement de La Cité-Limoilou
- M^{me} Marie Lagier, conseillère en consultations publiques, Service des communications

Étaient également présents :

- M^{me} Suzanne Verreault, conseillère du district de Sylvain-Lelièvre et présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
- M. Yvon Bussièrès, conseiller du district de Saint-Sacrement-Belvédère
- M^{me} Chantal Gilbert, conseillère du district des Faubourgs
- M^{me} Geneviève Hamelin, conseillère du district de Saint-Sauveur
- M^{me} Ginette Picard-Lavoie, conseillère du district de Maizerets-Lairet

Rédigé par : Marie Lagier, Service des communications, 15 novembre 2011

4.8 Liste des mémoires et commentaires écrits

Conseils de quartier

Conseil de quartier de l'Aéroport
Conseil de quartier du Cap-Rouge
Conseil de quartier des Châtelains
Conseil de quartier des Chutes-Montmorency
Conseil de quartier de la Cité-Universitaire
Conseil de quartier de Duberger-Les Saules
Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles
Conseil de quartier de Lairet
Conseil de quartier de Loretteville
Conseil de quartier de Montcalm*
Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf
Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides
Conseil de quartier du Plateau
Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy
Conseil de quartier de Saint-Émile
Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste*
Conseil de quartier de Saint-Louis
Conseil de quartier de Saint-Roch*
Conseil de quartier de Saint-Sacrement
Conseil de quartier de Saint-Sauveur*
Conseil de quartier de Sillery*
Conseil de quartier de Val-Bélair
Conseil de quartier de Vanier
Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire*
Conseil de quartier du Vieux-Moulin*

** Documents déposés en marge et en dehors du cadre de la consultation publique.*

Organismes

Bureau d'animation et information logement du Québec métropolitain
Collectif citoyen La ville que nous voulons



Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur
Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
Coopérative d'habitation Les Pénates
Direction régionale de santé publique, CSSS Vieille-Capitale et CSSS Québec-Nord
Projet Pour l'enfance, j'y vais, j'avance
Société historique de Limoilou
Table de quartier l'Engrenage de Saint-Roch

Citoyennes et citoyens**

Brunelle, France, Francesca Désilets et Nicole Dufresne***
Dubuc Dumas, Evelyne
Fredette, Jean-Marc
Gagnon-Légaré, Ariane
Giasson, Emmanuel
Gignac, Michel
Laberge, Gaston
Lafrance, Louise
Lagacé-Rogier, Claude et Anne
Lajoie, Eric
Laveau, Nicole
Légaré, Michel et Pierre Trahan
Moreau, Nicole
Morin, Jacques Carl
Pesant, Claude
Quirion, Étienne
Raymond, Renée
Résidante du quartier Saint-Roch
Résidante du quartier St-Yves
Sarra-Bournet, Bruno
Savoie-Perron, Alexandre
Tremblay, Olivier
Vachon, Martin
Whyte, Margaret

*** Sept autres citoyens ont transmis des commentaires écrits mais n'ont pas autorisé leur diffusion sur le site Internet de la Ville. Ceux-ci ont tout de même été pris en compte dans la synthèse des commentaires.*

**** Document transmis à titre individuel.*

4.9 Document d'information présentant les modifications proposées

Voir les pages suivantes.



CONSULTATION PUBLIQUE

**Projet de modification
des limites de territoire
des conseils de quartier et
de révision des mécanismes
de participation citoyenne**



Parce que votre **opinion** compte!

Moderniser les instances de participation citoyenne

La Ville de Québec a adopté sa première politique de consultation publique en 1996. Celle-ci prévoyait différents moyens pour permettre à la population de s'exprimer sur des enjeux qui touchent son milieu de vie. En 2003, à la suite de la réorganisation municipale, l'adoption d'une politique harmonisée a mené à l'implantation de conseils de quartier dans 28 des 35 nouveaux quartiers de la ville.

En 2011, la Ville de Québec souhaite moderniser sa politique de consultation publique afin de faciliter davantage la participation citoyenne à la vie municipale. Ainsi, elle désire simplifier le fonctionnement administratif des conseils de quartier et modifier les limites de leur territoire. La révision de certains éléments de la politique de consultation publique est également proposée.

Simplifier le fonctionnement des conseils de quartier

Interlocuteurs privilégiés de la Ville, les conseils de quartier ont pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

En 2011, la Ville de Québec souhaite faciliter et augmenter la participation des citoyens aux conseils de quartier. Pour ce faire, la Ville propose de simplifier leur fonctionnement et d'apporter une plus grande flexibilité dans la composition de leur conseil d'administration.

Propositions :

- Modifier la composition des conseils d'administration de la façon suivante :
 - quatre hommes élus;
 - quatre femmes élues;
 - possibilité de nommer jusqu'à trois autres personnes au conseil d'administration.
- Simplifier la procédure d'élection des membres du conseil d'administration :
 - les candidatures seraient proposées séance tenante lors de l'assemblée générale annuelle ou de l'assemblée spéciale d'élection;
 - l'élection du conseil d'administration se ferait par vote secret durant la même assemblée.
- S'assurer d'une stabilité et d'une mémoire administrative de l'organisme :
 - alternance dans l'échéance des mandats des membres du conseil d'administration.

Modifier le territoire des conseils de quartier

La Ville de Québec souhaite rapprocher le travail effectué par les élus des préoccupations exprimées par la population. Pour ce faire, elle propose de modifier les limites des territoires de conseil de quartier pour les faire coïncider avec celles des districts électoraux.

Avantages de la proposition :

- bâtir un lien plus étroit entre les élus municipaux et les citoyens et favoriser l'action concertée;
- assurer un suivi efficace des dossiers et optimiser le travail des élus dans leur rôle de représentation des citoyens;
- assurer une plus grande cohérence dans l'aménagement du territoire des quartiers;
- assurer une meilleure gestion des dossiers qui touchent de grands territoires.

Par ailleurs, la Ville de Québec souhaite s'assurer que les conseils de quartier existants n'auront pas à entamer une nouvelle procédure de constitution d'un nouveau conseil de quartier à la suite de la modification de leur territoire d'intervention. Pour ce faire, une demande a été acheminée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de modifier la Charte de la Ville de Québec.

Pour consulter les cartes géographiques présentant les territoires de conseil de quartier proposés, visitez le www.ville.quebec.qc.ca/consultations.

Améliorer la politique de consultation publique

D'autres modifications à la politique de consultation publique sont proposées afin qu'elle s'adapte mieux aux impératifs d'une prise de décisions éclairée par les autorités municipales, notamment :

- en remplaçant les commissions consultatives permanentes par des commissions ponctuelles dont les membres seraient nommés par le comité exécutif et qui auraient pour rôle d'éclairer le conseil municipal sur un sujet précis et limité dans le temps;
- en y ajoutant le Conseil municipal des enfants à titre de mécanisme de participation.

Mise en oeuvre

- Septembre - octobre 2011 : consultation publique
- Novembre - décembre 2011 : adoption des nouveaux règlements par le conseil municipal et mise en œuvre de la politique de consultation publique révisée
- Mars 2012 : élection des membres des conseils de quartier correspondant aux nouveaux territoires de conseil de quartier

Assemblées publiques de consultation

La population et les organismes intéressés sont invités à prendre connaissance des modifications proposées et à transmettre leurs commentaires à l'occasion d'assemblées publiques de consultation.

Arrondissement de La Cité-Limoilou	Jeudi 6 octobre 19 h Jeudi 13 octobre 19 h	École Joseph-François Perrault 140, chemin Sainte-Foy, salle des nations Centre communautaire Jean-Guy Drolet 16, rue Royal-Roussillon, grande salle
Arrondissement des Rivières	Mardi 4 octobre 19 h	Centre communautaire Lebourgneuf 1650, boulevard La Morille, salle multifonctionnelle
Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	Jeudi 29 septembre 19 h	Bureau d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge 1130, route de l'Église, salle du conseil
Arrondissement de Charlesbourg	Mercredi 21 septembre 19 h	Bibliothèque de Charlesbourg 7950, 1 ^{re} Avenue, auditorium
Arrondissement de Beauport	Mardi 27 septembre 19 h	Centre de loisirs Monseigneur-De Laval 35, avenue du Couvent, grande salle
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles	Mercredi 5 octobre 19 h	Centre culturel Georges-Dor 3490, route de l'Aéroport

Transmission des commentaires écrits

- Jusqu'au vendredi 21 octobre à 16 h
- Par courriel à : consultations@ville.quebec.qc.ca
- Par la poste : Service des communications, 2, rue des Jardins, Québec (Québec) G1R 4S9

Renseignements supplémentaires

- Marie Lagier, conseillère en consultations publiques
Tél. : 418 641-6176 ou courriel : consultations@ville.quebec.qc.ca

 Parce que votre **opinion** compte!